

Campagne
« FRANCAIS SI VOUS
SAVIEZ... »

Articles de presse



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75345 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

FRANCAIS, SI VOUS SAVIEZ!

Depuis un an d'application des lois gouvernementales relatives à l'immigration, de plus en plus d'hommes, de femmes, d'enfants vivent dans la misère et dans la peur. Ce sont ceux que l'on appelle les « sans papiers », les étrangers qui se trouvent en situation irrégulière, bien souvent parce que des droits fondamentaux tels que le droit de vivre en famille, le droit de se marier, le droit d'asile ont été bafoués.

Chaque jour, des couples sont séparés, des enfants arrachés à leurs parents, des malades atteints de pathologie grave sont expulsés, ce qui signifie l'arrêt brutal du traitement et, à brève échéance, la mort.

Des Algériens, des réfugiés de l'ex-Yougoslavie et tant d'autres dont la vie est menacée dans leur pays d'origine y sont renvoyés avec comme conséquence leur arrestation, la torture et souvent également la mort.

Sans exagération aucune, nos militants sont au bord de « l'asphyxie » devant le nombre grandissant de situations dramatiques dont ils peuvent avoir connaissance au cours des permanences qu'ils tiennent et qui nécessitent un traitement au cas par cas.

Le MRAP a décidé d'organiser à l'occasion du 10 DECEMBRE, JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME, une campagne de mobilisation et de sensibilisation de l'opinion publique sur le thème « Français si vous saviez! ». Diverses manifestations se tiendront en province, mais aussi à Paris où un meeting est prévu à la Bourse du Travail, salle Jean Jaurès, rue du Château d'Eau à Paris (M° République) de 13 à 18 heures.

Au cours de ce meeting, divers témoignages seront apportés pour illustrer les problèmes les plus graves que pose la législation sur le séjour des étrangers.

D'ores et déjà, une pétition nationale portée par un certain nombre de personnalités a été lancée*.

le 6 décembre 1994

* Premiers signataires: Sara ALEXANDER, Henri ALLEG, Mouloud AOUNIT, Lucie AUBRAC, Etienne BALIBAR, Jacques BERQUE, Claude BOURDET, Alain CALLES, Jean-Pierre CHABROL, François CHAUMETTE, Jean CHESNAUX, Didier DAENINCKX, Suzanne de BRUNHOFF, Jean-Luc EINAUDI, René GALLISSOT, Albert JACQUARD, Jean-Jacques KIRKYACHARIAN, Mehdi LALLAOUI, Bernard LANGLOIS, Renée LE MIGNOT, Claude LIAUZU, LOUP, Colette MAGNY, Marie-Claire MENDES FRANCE, Paul MUZARD, Gérard NOIRIEL, Marc OGERET, Charles PALANT, Hélène PARMELIN, George PAU-LANGEVIN, Gilles PERRAULT, Nicolas PIGNON, Frédéric POTTECHER, François PRUNET, Catherine RIBEIRO, Robert SABATIER, Elias SAMBA, SINE, Francesca SOLLEVILLE, Jean SURET-CANALE, Patrick TORT, Claude VINCI, Jean-Pierre WIAZ.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

FRANCAIS SI VOUS SAVIEZ

Une rencontre nationale des permanences d'accueil et d'aide aux étrangers du MRAP s'est tenue à ST DENIS le 5 novembre 1994.

Devant l'ampleur des dénis de droits consécutifs aux lois gouvernementales sur l'immigration, souvent dans l'anonymat, voire l'indifférence, le MRAP a décidé d'initier une campagne nationale d'information et de mobilisation sur le thème « Français si vous saviez ».

En effet, près de nous, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et la peur. Ce sont ceux qu'on appelle « les sans papiers ». Les étrangers qui se retrouvent en situation irrégulière parce que des droits fondamentaux ont été bafoués : droit de vivre en famille, droit de se marier, de circuler, droit d'asile. Souvent ces hommes, ces femmes, ces jeunes étaient parfaitement intégrés en France et n'ont plus aucune attache dans le pays d'origine. Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale, sans toit, sans droit à la parole.

Chaque jour des familles sont éclatées, des enfants séparés de leurs parents, des grands malades expulsés, des personnes dont la vie est menacée sont reconduits dans leur pays d'origine.

La campagne nationale du MRAP a pour objectif de briser le mur du silence qui entoure ces violations quotidiennes des droits de l'Homme et de sensibiliser l'opinion publique sur le danger pour tous que représente l'acceptation de déni de droit. En effet, lorsque les droits des uns sont bafoués, ce sont les droits de tous qui sont menacés.

Cette campagne s'appuie sur une pétition nationale, un appel de personnalités, des réunions publiques, des conférences de presse locales et sur l'organisation d'un meeting à PARIS le 10 décembre, journée internationale des Droits de l'Homme.

Paris, le 7 Novembre 1994



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.07

COMMUNIQUE

EXPULSION DE FAMILLES D'ENFANTS FRANCAIS

Ils sont étrangers, parents d'enfants français, donc pas expulsables. Ils n'obtiennent pas pour autant un titre de séjour qui leur permettrait de vivre normalement en France. Ces hommes et ces femmes, sont la traduction concrète des effets des lois Pasqua Balladur Weil qui dans les faits fabrique des clandestins légaux dénier de droit de vivre en famille ; au séjour, à l'emploi.

Un rassemblement de ces familles a eu lieu lundi 7 novembre devant le Ministère des Affaires Sociales à l'initiative de l'association PLEIN DROIT. Plus de 200 personnes, hommes, femmes et enfants demandaient que leur situation administrative soit régularisée et avaient décidé de se maintenir sur place jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction.

A la revendication légitime d'un droit élémentaire, les pouvoirs publics ont répondu par la force. A 5 heures du matin, les familles ont été violemment dispersées par les forces de police, certaines d'entre elles ont été arrêtées alors qu'elles s'apprêtaient à prendre le métro.

Le MRAP s'élève contre cette réponse indigne de la patrie des « droits de l'homme ». Il réitère sa demande de l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Intérieur et des Affaires Sociales, en vue d'un règlement digne et respectueux des valeurs qui fondent l'état de droit, pour le moins : du droit au séjour, de vivre en famille en France. Il demande la libération de toutes les personnes arrêtées.

Paris, le 8 Novembre 1994

MRAP Différences

OCTOBRE 1994 - N° 156

EDITO

FRANÇAIS, SI VOUS SAVIEZ

De Versailles, de Dreux, de Nice, de Pau, de Paris, de Rouen, vous êtes de plus en plus nombreux à nous écrire pour nous relater l'énergie que vous déployez pour tenter de dénouer des situations kafkaïennes. Ces situations, dramatiques, dont vous nous parlez, s'apparentent dans les faits à un «déplacement de population». Et ce sont les lois Pasqua-Balladur qui les autorisent. De qui s'agit-il? De malades expulsés; de personnes contrôlées non pas par ce qu'ils ont fait mais par ce qu'ils sont; de parents intimidés et dissuadés de scolariser leurs enfants; de fonctionnaires zélés de la Poste ou des mairies qui pratiquent la délation de gens en situation irrégulière. Cette réalité se heurte à l'indifférence voire à l'acceptation. «L'Etat de droit s'arrête où commence la raison d'Etat» dit Monsieur Charles Pasqua. C'est au nom de cette raison d'Etat qu'il méprise le droit à la justice. L'expulsion des jeunes de Lyon, Abdelkrim Youbi et Mouloud Madaci, l'affaire de Folembroy en sont des exemples frappants. La présomption de culpabilité l'emporte sur la présomption d'innocence. Quels que soient les obstacles, les harcèlements et les difficultés rencontrés, le MRAP ne saurait renoncer et accepter que les droits fondamentaux de circuler, de se soigner, de s'exiler soient bafoués. Notre devoir de solidarité s'impose avec force aujourd'hui plus qu'hier. Nous devons aussi prévenir et alerter l'opinion publique amnésique par des stratégies de «déboulonnage» ainsi que les amalgames explicitement suggérés (insécurité=immigration=terrorisme, Islam=intégrisme) des dangers qu'encourt ainsi l'Etat de droit. Eclairer l'opinion que l'acte I de la pièce qui se joue aujourd'hui contre les droits fondamentaux des immigrés n'est que le prélude de l'acte II où ce sont les libertés de tous qui seront en jeu. Le projet de loi Sécurité et Liberté en est une illustration flagrante. Demain, c'est le droit de manifester qui va être charcuté sur l'autel de la raison d'Etat. C'est la liberté d'aller et venir qui sera mise sous la surveillance des caméras qui fleuriront sur les axes routiers.

Notre devoir est de résister, d'agir, mais aussi d'informer. C'est le sens de la campagne que le MRAP mènera sur le thème «Français, si vous saviez» avec une activité centrale le 10 décembre; Journée des Droits de l'Homme. Nous y reviendrons le mois prochain.

Mouloud AOUNIT

PORTRAITS D'EXILES ALGERIENS «JE VOULAIS CONSTRUIRE LE BONHEUR COLLECTIF»

Nous avons interrogé deux exilés algériens en France. Une femme, Dalila Meziane, avocate, à laquelle l'OFPRO a refusé l'asile politique tout en reconnaissant les faits rapportés et les dangers qu'elle encourt à retourner en Algérie. Au moment où ce numéro est fabriqué, elle doit être entendue par la Commission de recours. Nous avons également interviewé Arezki Metref, journaliste, co-fondateur avec Tahar Djaout du journal Ruptures. Tahar Djaout a été assassiné le 26 mai 1993. L'histoire de Dalila et d'Arezki et leurs expériences montrent après coup l'invisibilité en France de l'activité des intellectuels algériens qui ont tenté, à l'intérieur du système du parti unique, de lutter pour les libertés. Tous deux vivent dans une précarité administrative et matérielle d'autant plus difficile à assumer qu'ils jouissaient chez eux d'un statut social et symbolique évident.

Je suis orpheline de père et de mère. Mon père est mort au maquis, ma mère a été tuée par l'OAS. Dans ma famille, c'est-à-dire chez mes oncles, la loi était faite par les mâles. Enfant, je travaillais déjà comme une bête: je faisais jusqu'à vingt pains par jour. Pourtant j'avais des activités culturelles; ce n'était pas toléré alors on me battait, mais mon corps était habitué aux coups et donc je continuais. Et puis ils ont voulu me marier. A douze ans, j'ai quitté le toit familial, je me suis enfuie. C'était la galère, j'étais à la recherche d'un lieu d'accueil auquel je pouvais prétendre en tant que fille de chouchadas (1). J'ai obtenu des hébergements provisoires et puis de manière plus stable dans un centre d'accueil d'enfants de chouchadas à Alger. En 1972 ce centre a fermé ses portes et nous nous sommes retrouvés à la rue. J'ai fait ma première grève de la faim dans l'enceinte du ministère des moudjahidin: je demandais un toit. J'ai été hébergée de 1972 à 1976 par des familles de camarades de classe. Je suivais les cours du lycée Frantz Fanon. A la rentrée de 1977/78, la direction du lycée m'a fait savoir que je devais rejoindre un lycée dans un département où j'aurais un tuteur. Bien que j'avais dix-neuf ans, j'étais toujours considérée comme mineure!

Lire la suite page 4 et 5

COMMEMORATION DU 17 OCTOBRE

Le MRAP renouvelle cette année ses actions pour la commémoration du 17 octobre 1961. Un rassemblement sur le Pont Saint Michel à Paris est organisé et la pétition lancée l'an dernier à la même époque est relancée à la signature. Vous pouvez vous la procurer dans le numéro de Différences de novembre 1993 ou en vous adressant au siège de l'association.

SOMMAIRE

Chrono du mois	p. 7
Discriminations à l'école	p. 7
Portrait d'exilé algérien	p. 4
Une si proche Algérie, les actions du MRAP	p. 7
Bilan du voyage de l'exposition	p. 8
Code de la nationalité et ex-colonies	p. 9
Un an après les accords israélo-palestiniens	p. 10/11
Massacres coloniaux	p. 11
Déclaration du Bureau national	p. 12
Hommage à Hubert Lallemand	p. 12

CELUI QUI OUBLIE SON PASSÉ EST CONDAMNÉ À LE REVIVRE

COMMÉMORATION DU 17 OCTOBRE

Plusieurs dizaines de personnes et d'associations se sont retrouvées, à l'appel du MRAP, le 17 octobre dernier au Pont Saint-Michel pour commémorer la ratonnade du 17 octobre 1961. Extrait du discours du secrétaire général du MRAP.

Il y a 33 ans, le jeudi 17 octobre 1961, s'écrivait dans Paris l'une des pages les plus sanglantes de notre Histoire. Ce jeudi noir, vers 20 heures, plusieurs cortèges de manifestants algériens défilent pacifiquement dans Paris, bravant le couvre-feu imposé par un certain Maurice Papon. Ce jour-là des manifestants, hommes, femmes et enfants, dont beaucoup s'étaient endimanchés, allaient vivre un cauchemar. A 20h.15, la police charge, matraque, tire sur la foule, embarque des manifestants. Toute la nuit, la traque se poursuit terrible. Plusieurs centaines sont ligotés vivants, noyés dans la Seine. D'autres seront matraqués dans les commissariats. Dernière dans, dans la cour de la Préfecture, sous les yeux du Préfet, M. Papon, on dénombre plusieurs dizaines de victimes. Ce jour-là, la peur et l'indifférence ont cédé devant les brutalités de ce qui fut appelé une "ratonnade": 200 Algériens ont été tués; 11 528 rafles et parqués pendant plusieurs jours à la Porte de Versailles ou au Stade Pierre de Coubertin.

Si le MRAP est aujourd'hui présent, comme il l'était déjà le 8 novembre 1961 en organisant un meeting à la Salle Lancy pour protester contre cet acte barbare, et présent aussi le 11 novembre, en mobilisant plus de 2 000 personnes dans les rues de Paris, c'est parce que l'action contre le racisme suppose une mobilisation permanente contre toutes les exclusions et notamment l'exclusion de la mémoire.

Trente ans ont été nécessaires avant que la chape de plomb qui pèse sur la tragédie du 17 octobre commence à se lever un peu. Certes, les combats du MRAP et d'autres ont contribué à lever

une partie du voile sur cette période; cependant nous ne pouvons aujourd'hui nous en satisfaire, il faut le reconnaître. Aujourd'hui encore, la France n'assume pas encore totalement son histoire.

Une étude portant sur 7 manuels d'Histoire de classe de terminale menée par des enseignants, membres du MRAP, montre à quel point il est encore difficile d'aborder le chapitre de la guerre d'Algérie: 3 de ces livres ne traitent pas de la guerre comme d'une guerre coloniale, mais l'abordent exclusivement dans son rapport à l'évolution politique intérieure française, un autre pare le mot guerre de guillemets; les autres utilisent un vocabulaire non dénué d'ambiguïté parlant de cancer algérien; enfin un seul fait référence au 17 octobre.(...)

Nous revendiquons aussi que soit révisée la loi de 79 sur les archives qui les rend inaccessibles. Faudra-t-il attendre qu'il n'y ait plus une seule mémoire vivante pour qu'on sache ce qui s'est passé précisément durant cette période et notamment ce qui s'est produit à la préfecture de Paris?

Autre fait significatif de cette journée portée disparue: l'inacceptable impunité. Comment accepter, en effet, que M. Maurice Papon, délégué aux affaires juives de la Préfecture de Bordeaux durant l'Occupation, responsable de la déportation de plusieurs centaines de Juifs ne soit pas jugé de ses crimes? Celui-là même qui fut préfet de Paris durant dix ans et le chef d'orchestre de cette "ratonnade"? Comment accepter, au nom de la mémoire de toutes ces victimes et au nom d'une certaine idée de la morale, que ce fonctionnaire ait accédé, malgré un très lointain passé, aux

responsabilités publiques les plus hautes telles que ministre de la République dans le Gouvernement Barre de 1978 à 1981?

Si nous avons des leçons à tirer de ce passé pour le présent et pour l'avenir, c'est une mobilisation permanente contre l'indifférence et la peur. Au-delà de la commémoration, notre réponse est la solidarité effective et concrète.

Car l'indifférence fut présente le 17 octobre 1961 dans l'attitude d'une partie de la population, dans ce silence qui s'apparente à de la complicité. Il y eut des badauds pour aider les policiers à arrêter ceux qui tentaient de se cacher; des conducteurs de la RATP réquisitionnée pour une sale besogne. Ce type de comportement pèse encore aujourd'hui sur des logiques, des pratiques et des lois qui prennent en ouage l'Autre, celui qui est différent parce qu'immigré, celui qui est un suspect a priori, celui sur qui on fait peser tous les maux de notre société. (...)

Comment ne pas être solidaires de ces démocrates algériens qui sont contraints à demander l'accueil en France et qui, par l'attitude du gouvernement et de l'administration en général, sont victimes de non-assistance à personnes en danger.

J'ai conscience que ce combat contre le racisme et contre l'oubli, est difficile dans une société sans repères; mais c'est très précisément cette fonction du devoir de ne pas oublier et de la mobilisation sur des valeurs qui fondent toute démocratie, que nous pourrions jeter les maux encore plus graves qui nous guettent.

Mouloud Aounit

"FRANÇAIS SI VOUS SAVIEZ"

Rendez-vous le 10 décembre

Sous ce titre évocateur et selon notre orientation confirmée lors du dernier Conseil National, nous entendons renouveler le visage de notre campagne pour la régularisation des "sans papier" et sensibiliser l'opinion publique. Nous lançons ce défi car nous sommes convaincus que la population de France est, dans sa majorité, antiraciste, démocrate et humaniste à condition qu'elle sache la vérité.

Le MRAP a de grandes difficultés pour médiatiser les atteintes quotidiennes aux droits de l'Homme dont nous sommes témoins. Aussi faut-il au maximum déclencher des actions locales unitaires, avec tous les groupes sociaux concernés (associations amies, Eglises...).

C'est pourquoi nos fédérations, nos comités locaux, nos permanences d'accueil et d'intervention doivent relever et consigner par écrit tous les cas dramatiques que nous rencontrons: jeunes parvenant à l'âge de 16 ou 18 ans renvoyés loin de leurs familles

installés en France parce que les ayant rejoint hors procédure légale de regroupement familial et donc reconduits dans un pays où ils n'ont plus aucune attache; familles éclatées par rejet de la procédure de regroupement familial; parents d'enfants français auxquels on refuse de reconnaître l'authenticité de leurs responsabilités parentales; couples mixtes ou non, séparés sine die; réfugiés authentiques de toutes origines, notamment ou algériens, reconduits au pays où leur liberté et leur vie sont en danger; grands malades ou grands infirmes étrangers reconduits dans leur pays; jeunes gens arrivés tout petits en France et bannis loin des leurs du fait de la "double peine"; familles et personnes vivant depuis de longues années en France "clandestinisées" par les pouvoirs publics et constamment menacés d'un retour forcé dans un pays où ils n'ont plus aucune attache.

Sur la base de cette réalité que nous refusons, provoquons dans l'unité avec tous les groupes associatifs possibles,

des conférences de presse, des réunions publiques où nous témoignons de ces violations quotidiennes des droits de l'Homme, de la famille et de l'enfant. Nous nous attachons à faire remonter au siège national du MRAP ces divers témoignages et ces comptes-rendus de réunions en vue de produire un grand livre blanc destiné aux médias et aux pouvoirs publics concernés.

Une grande journée d'action est prévue par le MRAP pour le 10 décembre 1994 qui donnera lieu à un meeting-témoignage. Nous comptons également rédiger sous ce titre un tract en direction de l'opinion à faire massivement connaître avant comme après le 10 décembre 1994. Nous inviterons ce jour-là et les mois suivants les associations antiracistes, les Eglises, les syndicats, les partis politiques, à poursuivre avec nous cette action auprès de l'opinion publique et du gouvernement.

Francis Prunet
Secrétaire National chargé
des Immigrés et des Réfugiés

UN FILM À VOIR LUMIÈRE NOIRE DE MED HONDO

Adapté du roman de Didier Daeninckx, du même titre, paru en 1987 (chez Gallimard), ce nouveau film de Med Hondo était en préparation depuis plusieurs années. Et comme toujours, comme *Sarraounia* notamment, Hondo a tenu parole. Le contexte est clair: il s'agit de la France de la "première cohabitation" et M. Pasqua en est un protagoniste invisible mais omniprésent. Souvenez-vous des Maliens et du charter... Un vrai polar, une vraie histoire ou plutôt plusieurs histoires en une... Un très bel accompagnement musical.

Sortie en salle à Paris le 30 novembre.

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél.: 48 06 88 00
Télécopie: 48 06 88 01

•
Directeur de la publication
Mouloud Aounit

•
Gérant bénévole
Martial Le Nanq

•
Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

•
Administration - gestion
Pancina Jouhannet

•
Abonnements
Isabel Dos Martins
120 F pour 11 numéros/an
(2 F le numéro)

•
Mise en page
Arco - Tél.: 48 50 18 11

•
Impression
Montigeon
Tél.: 33 85 80 00

•
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1992-10

Différences

DÉCEMBRE 1994 - N° 158

EDITO

HORIZON 1995

Pour ce dernier numéro avant l'année prochaine, Différences accueille trois articles consacrés à l'activité du MRAP. François Prunet, dans le domaine de plus en plus difficile qui est le sien, trace le portrait d'un certain nombre de personnes qu'il connaît et qui sont confrontées à la dure réalité de "l'illégalité". Alain Ribat, qui inaugure sa collaboration à Différences, présente un premier bilan de l'activité des permanences d'accueil décentralisées tandis que Norbert Hadid consigne dans un bref panorama la vie des comités locaux durant ces derniers mois.

Voici donc une édition de votre journal très fortement axée sur la vie de l'association à la veille de son congrès. Renée Le Mignot, pour sa part, expose les raisons pour lesquelles le MRAP appelle à aider financièrement le Croissant rouge turc tandis qu'Arakhi Metref, journaliste algérien que nous avons interviewé en octobre, reprend pour Différences son métier de journaliste et interroge un professeur de droit, Noorredine Saadi, sur la question de voile et de la laïcité.

Enfin, au moment où ce numéro est au montage, plusieurs centaines de personnes ont manifesté à Paris à l'appel de l'Action pour les droits des malades étrangers en France (ADMED) dont le MRAP est partie prenante. Il s'agissait de dénoncer l'expulsion de France des malades étrangers et de demander au gouvernement que ces personnes, atteintes le plus souvent de maladies graves, soient inexpulsables et qu'elles puissent bénéficier d'un titre de séjour et de l'accès aux soins.

Il faut aussi signaler dans la série des "attaques au droit" par ceux qui, plus que le citoyen ordinaire, sont censés ne pas l'ignorer, la publication de novembre du journal du Syndicat de la Magistrature (Justice n°143); celle-ci révèle que les services du ministère de la Justice avaient averti ceux de l'Intérieur de l'illégalité de l'assignation à résidence des 26 islamistes de Folembroy. En vain!

Chérifa Benabdessadok

FRANÇAIS SI VOUS SAVIEZ ! PORTRAITS DE VICTIMES DES NOUVELLES LOIS

Dans le cadre de la campagne "Français si vous saviez!", François Prunet, secrétaire national chargé de l'Immigration, trace le portrait d'un certain nombre de personnes dont les dossiers de séjour sont traités par les permanences d'accueil du MRAP. Par précaution élémentaire, les noms ont été changés ou désignés par des initiales. Eloquent.

O n ne peut pas accueillir toute la misère du monde, il y a trop de chômeurs en France, fermer les frontières est inévitable, car si on laisse encore entrer des étrangers, ça va favoriser le racisme". A partir de ce postulat, sans cesse répété, de manière explicite ou pas, à un grand public désinformé, on peut tout justi-

fier et légalement, même le pire : refuser, à tous les ressortissants des pays pauvres des visas d'entrée en France, surtout si les demandeurs ont de bonnes raisons (familiales entre autres) de venir en France; refuser aux Algériens l'entrée en France, car le drague et les grands dangers qu'ils vivent sont uniquement considérés comme un péril pour notre pays et non comme motif humanitaire; saisir toute occasion de précarité notamment administrative pour ne pas prolonger des titres de séjour. Et tant pis, si l'on doit séparer des couples authentiques, séparer des enfants de leurs parents, qu'ils soient étrangers ou français, renvoyer au pays de leurs persécutions d'authentiques réfugiés, rendre inaccessible le droit d'asile; renvoyer dans un pays où ils ne pourront être soignés de grands malades ou des handicapés etc... Voici à votre lecture un petit échantillon de cet incessant fleuve de détreffés que nous côtoyons quotidiennement dans nos permanences. Jugez sur pièces.

Lire la suite page 4

CONGRÈS DU MRAP 3, 4 et 5 février

Tous les adhérents de l'association à jour de leurs cotisations au 31 décembre 1994 peuvent y participer. Prennent part au vote les délégués, élus par les comités ou les fédérations et les membres au Conseil national sortant. Pour de plus amples informations, prenez contact avec les comités de vos lieux de résidence ou de travail.

SOMMAIRE

Chronique du mois	p. 23
Appel pour le CRK par Renée Le Mignot	p. 6
Echos des comités, Norbert Hadid	p. 7
Interview de Noorredine Saadi, juriste algérien par A. Metref	p. 8/9
Rencontre nationale des permanences d'accueil, Alain Ribat	p. 10/12
Décès d'Alain Jourdan	p. 12

10 DÉCEMBRE, MEETING NATIONAL

Pour ponctuer la campagne nationale sur les effets des nouvelles lois concernant le droit au séjour des étrangers, le MRAP a organisé un meeting national le 10 décembre à Paris, présidé par René Le Mignot. François Prudel en présente un compte rendu détaillé.

Nous avons été inquiets face aux difficultés rencontrées par le MRAP concernant la mobilisation de la communauté catholique de ce département. Cependant le bilan de ce qui est, le souhait d'une première manifestation sur ce thème de campagne n'est pas mauvais du tout et nous espérons organiser un nouveau colloque d'initiation à Paris et en province, plus de 400 personnes sont en effet venues au meeting. Nous le publions dans l'agenda de la région parisienne et de nos correspondants, des typographies, de nombreux imprimés de diffusion de toutes origines nationales, régionales et locales ont été distribués.

INTRODUCTION

Il est difficile en introduction de dire l'état de la situation. Il existe un réel danger pour l'État de droit. L'État français que cette dégradation des libertés individuelles qui font de nous des citoyens à un seul bras tendu. L'État de droit est en danger. L'État de droit est en danger. L'État de droit est en danger.

Il est difficile de trouver des collégiens de personnes ou de faire le droit d'auteur en matière de contrôle d'identité arbitraire ou de séparer des couples et de faire déjouer des familles par les restrictions apportées au regroupement familial, on sépare des enfants de leurs parents français ou étrangers. Des jeunes de 18 ans sont renvoyés dans des pays où ils aient plus d'attente de venir que des grands malades ou des infirmes. L'État français que le MRAP mesure une quarantaine de personnes d'accueil ainsi que de nombreuses actions de solidarité menées sur le terrain qui, parfois, aboutissent à des réglementations. Il faut développer le combat contre ce qui est humanitaire inacceptable.

TIMOIGNAGES

ROSELYN VOLCOUABITS
Renée Le Mignot a été interrogée par les premiers responsables. C'est des réfugiés. Tout d'abord celui d'une famille yougoslave qui se voit refuser le droit d'asile alors que le père a travaillé dans l'armée serbe avant l'arrivée de l'armée yougoslave. Sa femme et ses enfants ont été séparés de lui. Sa femme et ses enfants ont été séparés de lui. Sa femme et ses enfants ont été séparés de lui.

ROSELYN ZAIROIS
Ce fut le témoignage de M. M. réfugié yougoslave, brutalement menacé, et pour lequel par la police française a été vu refusé l'asile en France. Après deux mois de détention par ses frères de sa patrie, il est parti au pays. Elle a été séparée de son épouse et de ses enfants. Elle a été séparée de son épouse et de ses enfants.

d'Afghanistan depuis août 1994 il a été deux fois placé en rétention. Le MRAP a fait libérer il est actuellement assigné à résidence. Il attend le résultat d'un recours.

JEUDES EXCLUS DU REGROUPEMENT FAMILIAL

Puis ce furent deux jeunes de 18 à 22 ans qui témoignèrent. Un père, veuf, voulait faire venir par regroupement familial ses deux jeunes garçons mais il avait un logement trop exigü. Celui qui parle en double en France lors de regroupement. A 18 ans, la préfecture l'a invité à quitter le territoire français. Les élèves et les enseignants de son lycée ont été que le MRAP ont fortement réagi. La préfecture de Bobigny qui lui accordait un droit d'asile a été démentie. On veut faire signer au père un engagement de le renvoyer dans le pays d'origine après l'examen.

Puis ce fut, en dernier, la voix entrecoupée, la jeune fille qui témoignait. Toute sa famille est actuellement en France. Sa sœur non regroupée, la préfecture lui avait refusé un visa "d'attente" sans moyen de ne pas être "rapatriée" sans motif. Elle a été séparée de son père et de sa mère, Michel Garmy et d'Isabelle L.

CONTROLES D'IDENTITE

Puis René Le Mignot interrogeait un témoin sur les contrôles d'identité. Durant les grandes "raids" du mois d'août, Sadiq Ayman, jeune irakien, fut arrêté en vertu de ses documents sur son identité qui se trouvent sous ses yeux. Elle a été séparée de son épouse et de ses enfants. Elle a été séparée de son épouse et de ses enfants.

commissaire. Cela entraîne la police des policiers. Elle d'un ancien combattant de la libération de la France, Sadiq se voit interpellée dans toutes les valeurs démocratiques et humanitaires qu'elle a apprises à l'école.

DOUBLE PEINE. Olivier, noir 30 ans, militaire contre la double peine, témoigne au nom des malades. Lui-même est atteint d'une pathologie grave. Comme beaucoup d'autres malades avec qui il se bat, il est menacé d'être renvoyé dans son pays où le manque de soins médicaux lui coûtera cher et le mettra en réel danger.

MALADE. Puis René Le Mignot relate la récente et terrible histoire d'une jeune maman d'un enfant de quatre ans, elle-même hospitalisée à la fois à l'hôpital et à la clinique. Elle a été séparée de son enfant, monnaie à l'étranger. Elle a été séparée de son enfant, monnaie à l'étranger. Elle a été séparée de son enfant, monnaie à l'étranger.

ILLEGALISME. S'il est difficile de dire le cas de la famille P. d'origine de son épouse et de leur fille d'un lit de mariage de Guyana, parents de trois jeunes enfants. Elle a été séparée de son épouse et de ses enfants.

CONCLUSION
René Le Mignot conclut par une note de conclusion de cette manifestation. Les lois françaises relatives à l'immigration sont de plus en plus durées. Elles sont de plus en plus durées.

qui que les parents d'immigrés en France. Les lois relatives à l'immigration sont de plus en plus durées. Elles sont de plus en plus durées.

COUPLE MIXTE. René Le Mignot, directeur de l'association, témoigne au nom de son épouse, une jeune femme d'origine algérienne. Elle a été séparée de son épouse et de ses enfants.

FRANÇAIS. René Le Mignot, directeur de l'association, témoigne au nom de son épouse, une jeune femme d'origine algérienne. Elle a été séparée de son épouse et de ses enfants.

MILITANTE POURSUIVIE. René Le Mignot, directeur de l'association, témoigne au nom de son épouse, une jeune femme d'origine algérienne. Elle a été séparée de son épouse et de ses enfants.

CONCLUSION
René Le Mignot conclut par une note de conclusion de cette manifestation. Les lois françaises relatives à l'immigration sont de plus en plus durées. Elles sont de plus en plus durées.

plus pour les immigrés. Les lois relatives à l'immigration sont de plus en plus durées. Elles sont de plus en plus durées.

COUPLE MIXTE. René Le Mignot, directeur de l'association, témoigne au nom de son épouse, une jeune femme d'origine algérienne. Elle a été séparée de son épouse et de ses enfants.

FRANÇAIS. René Le Mignot, directeur de l'association, témoigne au nom de son épouse, une jeune femme d'origine algérienne. Elle a été séparée de son épouse et de ses enfants.

MILITANTE POURSUIVIE. René Le Mignot, directeur de l'association, témoigne au nom de son épouse, une jeune femme d'origine algérienne. Elle a été séparée de son épouse et de ses enfants.

CONCLUSION
René Le Mignot conclut par une note de conclusion de cette manifestation. Les lois françaises relatives à l'immigration sont de plus en plus durées. Elles sont de plus en plus durées.

A PROPOS DE SCHENGEN

Le 14 juin 1985 la France, l'Allemagne et les États de Benelux signèrent un accord gouvernemental portant le passage de la suppression graduelle des contrôles à l'entrée des frontières extérieures. Cinq ans plus tard, le 10 juin 1990 la Convention d'application de Schengen fut adoptée avec pour objectif de créer un espace au sein duquel les frontières intérieures des pays signataires seraient supprimées et ouvertes aux frontières extérieures de l'espace.

L'article 1 de la Convention précise qu'il s'agit de créer, à partir des frontières extérieures, les frontières communes à l'ensemble des États membres et à leur territoire des frontières extérieures. À cette fin, les parties s'efforceront préalablement d'harmoniser, si besoin est, les dispositions législatives et réglementaires relatives aux interventions et aux restrictions qui fondent les contrôles et de prendre les mesures complémentaires pour la surveillance de la sécurité et pour faire obstacle à l'immigration illégale de ressortissants non membres de la Communauté Européenne.

Les articles 18 à 25 prévoient à cet effet les conditions de circulation des étrangers non communautaires dans l'espace Schengen. Ils indiquent notamment que les étrangers qui ont satisfait aux conditions d'entrée sur le territoire Schengen et ceux qui sont titulaires d'un titre de séjour délivré par l'un des parties contractantes peuvent en principe accéder librement à l'intérieur de ce territoire dans la limite de leur visa. Cette liberté est cependant étroitement contrôlée dans le sens où elle est soumise à des conditions de séjour, de travail et de séjour. L'État d'origine des étrangers non membres de la Communauté Européenne.

Pour réaliser leurs objectifs, les États se sont dotés d'un outil informatique sophistiqué et complexe : le S.I.S. - Système d'Information Schengen. Il s'agit d'un système automatisé de données - un énorme fichier central contenant une dizaine de millions de données.

Il est prévu de faire figurer dans le système, les informations relatives à toutes les personnes recherchées pour avoir commis une infraction sur le territoire commun. Selon indiqués des données concernant le nom, la date de naissance et la nationalité de l'individu. Le S.I.S. intègre notamment les données relatives aux étrangers signalés aux fins de leur exclusion sur la base d'un règlement national résultant de décisions prises par les autorités administratives, soit par les autorités judiciaires d'un des États.

La Convention prévoit néanmoins la deux pour toute personne recherchée par des autorités nationales sur la base d'un règlement national résultant de décisions prises par les autorités administratives, soit par les autorités judiciaires d'un des États.

Les implications relatives de la Convention de Schengen ont été analysées en 1990 par l'OCDE, en 1991 par l'Europe et le Portugal, et en 1992 par la CEE. La France, pour sa part, n'a pas pu de temps pour rendre le dispositif prévu par la Convention dans sa législation à travers les lois de 24 août et du 30 décembre 1990. Les dispositions y afférentes ne sont donc pas applicables qu'à compter de l'entrée en vigueur de la Convention. Rappelé à plusieurs reprises, la Convention de Schengen a été une nouvelle fois reportée et de par des motifs d'ordre technique, le S.I.S. ne sera pas en mesure de fonctionner.

René Le Mignot

ABUS ADMINISTRATIFS : ÇA CONTINUE !

François Brunat brosse ici, à grand traits, le portrait de personnes victimes d'abus administratifs et des effets des lois sur l'entrée et le séjour des étrangers. Nous avons changé les noms par précaution.

COLETTE, ivroisienne, était fiancée à Danimique, ivroisien résidant en France. Il voulait la faire venir en France et l'épouser. Ils firent toutes démarches dans ce sens : établissements du dossier complet, certificat d'hébergement etc. Cela dura une année. Lors qu'en 1991, elle se rendit au Consulat français d'Abidjan, le visa lui fut refusé sous prétexte que le ministre des Affaires étrangères avait donné des ordres en ce sens. Aussi elle vint en France via l'Italie et ils se marièrent en novembre 93. Elle avait obtenu de la préfecture des récépissés successifs avec autorisations provisoires de travail. Une petite fille est née en France en 93 - française du fait que le père était né en Côte d'Ivoire avant l'indépendance. Lui réside depuis 20 ans en France. Mais son jour a objecté qu'ils ne réunissaient pas toutes les conditions d'une procédure de regroupement familial. Elle a donc fait l'objet d'une invitation à quitter le territoire français. Les recours gracieux et hiérarchiques sont demeurés inopérants sans réponse.

BENHIA est tunisienne mariée en France à une ressortissante tunisienne dans il a eu deux enfants. N'eu réunissant pas les conditions, il n'avait pas alors entamé une procédure de regroupement familial. Mais après de longues démarches, il obtint un logement conforme; il avait des ressources stables et suffisantes. Il envoya en Tunisie dans leur

famille son épouse et les deux filles, avec la Sécurité Sociale de ne plus les affilier en tant qu'étrangers droit ainsi que la préfecture par lettre recommandée avec A.R. Puis il déposa une demande de procédure de regroupement. Le DASS et l'OMI donnèrent un avis favorable, mais la préfecture refusa ce regroupement prétextant la présence des membres de famille en France, l'insuffisance des ressources, etc. Alors qu'avec tous ces justificatifs, notamment l'attestation de résidence des membres de famille en Tunisie par le consulat français,

avaient été envoyés dans son dossier. Sur la base de ces justificatifs, nous sommes aussi intervenus. La réponse a été alors un avis favorable de la préfecture. Pour s'expliquer, celle-ci explique qu'elle n'avait pas connaissance du dossier au moment de la réponse négative. **D**JAMEL est depuis 1988 résident algérien en France (être de 18 ans rendu valable). Son épouse et ses deux jeunes enfants sont restés au pays; début 94, inquiet de leur sort en Algérie, il s'y rend pour quelques mois en voyage,

avec la ferme intention de rentrer en France avant le fin du délai de 6 mois d'absence (en vertu de la prescription du code de séjour pour les ressortissants algériens avant les nouveaux accords franco-algériens publiés au J.O en fin 1994). Dès son arrivée là-bas, il est saisi d'une procédure par le GIA qui cherche à lui faire quitter l'Algérie et le menace de mort. Devant l'insistance des menaces, il s'enfuit chez ses beaux-parents avec l'épouse et les petits laissant dans la précipitation tous ses papiers à la maison. Le lendemain, la famille revint et emporta le vol et les dégradations de l'appartement (dont les papiers). Aussi il fait à la police algérienne une déclaration et muni du document de police fait la même déclaration au consulat de France qui informe la préfecture de son séjour en France. Alors, ayant pu obtenir enfin un visa, dès son arrivée en France, il se rend en préfecture et y

QUAND DES DOSSIERS ÉVOLUENT POSITIVEMENT

Parmi les nombreux dossiers pris en charge par le MRAP dans le cadre de la campagne « Français si vous sachiez », certains ont évolué dans le bon sens.

Lors du meeting national du 10 décembre qui devait lancer la campagne *Française, si vous sachiez*, des étrangers placés en situation irrégulière par l'arsenal législatif des lois dites Pasqua sont venus témoigner, souvent avec beaucoup d'émotion. Ces témoignages ont été publiés dans le numéro de *OS* n° 93 du mois de janvier. Des militants nous avaient alors appelés pour savoir comment ils pouvaient soutenir telle ou telle personne. Aussi, pour vous tenir informés, nous signalons que certaines d'entre elles ont obtenu une régularisation. Il ne s'agit pas, comme l'a dit quelqu'un au congrès, de se satisfaire d'avoir sauvé un « arbre quand la forêt brûle »; il s'agit de s'appuyer sur ces résultats pour éveiller de grands courants de solidarité et de lutte. Notre objectif étant l'abrogation de ces lois.

JOSCO, mobilisé par l'armée serbe, avait été placé en détention pour avoir refusé de tirer sur un enfant. Après cette détention au

cours de laquelle il avait subi des sévices, il déserte et se réfugie en France où il est rejoint peu de temps après par son épouse et leurs deux enfants. L'OSFRA avait rejeté sa demande d'asile sous prétexte qu'il n'avait pas prouvé que sa désertion était « due à des motifs de conscience » et soutenu par le MRAP et défendu par Maître Pariente, il vient enfin d'obtenir la réouverture de son dossier et la reconnaissance du statut de réfugié. **A**LPHONSE, jeune Rwandais de 28 ans, est un sportif de haut niveau. Le ministère de la Coopération lui avait accordé une bourse et le droit de séjourner en France. En octobre 94, ce même ministère revint brutalement sur sa décision et lui demanda de retourner dans un pays où toute sa famille a été massacrée. Pendant 2 mois, il a été caché par des militants du MRAP. Aujourd'hui, le ministère a rétabli la bourse promise et Alphonse s'est installé au Club Athlétique de Montreuil, en Seine-Saint-Denis. **R**anée La Mignot

recevait un dossier pour l'obtention de son titre de hautement diplômé. Au bout de quelques jours, la préfecture le contacta et lui adressa une invitation à quitter le territoire (pour qu'il n'ait déposé les 6 mois d'absence prévus) dans qu'il avait par le consulat d'Alger et par lui-même du *OS* et du vol dont il fut victime et alors que les nouveaux accords franco-algériens limitaient à 3 ans le délai

d'absence valant d'être signés et restitués. La situation en est là. Nous avons avec lui éprouvé recours auprès de M. Frugete (interieur) comme auprès de la préfecture concernée.

KHALLA, algérienne, résidant en maître-auxiliaire en France depuis 4 ans. Ce jeune homme a épousé une jeune résidente (de 18 ans) algérienne et ont donné naissance à une fille en septembre 94. Il demandait un changement de statut. On lui retire son titre d'étranger en préfecture et lui accorde des récépissés renouvelables sans autorisation de travail. Il perd donc son emploi de M-A et n'est plus affectable à la retraite. Puis d'autorité on lui reprend son dernier récépissé et le conduit en rétention administrative après une invitation à quitter le territoire. Intervention : il est libéré, mais sans papier. Nouvelles interventions : on l'autorise au regroupement sur place, mais il n'a plus ni papier ni emploi. On intervient toujours. **Z**OE est italienne, d'origine d'un d'asile débouté et

autre de deux frères italiens nés en France dans l'immigration. Au bout de quelques jours, la préfecture le contacta et lui adressa une invitation à quitter le territoire (pour qu'il n'ait déposé les 6 mois d'absence prévus) dans qu'il avait par le consulat d'Alger et par lui-même du *OS* et du vol dont il fut victime et alors que les nouveaux accords franco-algériens limitaient à 3 ans le délai

d'absence valant d'être signés et restitués. La situation en est là. Nous avons avec lui éprouvé recours auprès de M. Frugete (interieur) comme auprès de la préfecture concernée.

ZOE est italienne, d'origine d'un d'asile débouté et

ÉTUDE DE L'INED

L'INTÉGRATION AU QUOTIDIEN

Cette enquête met en évidence deux aspects de préjugés et de lieux communs qui nourrissent la xénophobie quotidienne. Ils s'appliquent notamment aux faits suivants :

- Chez les Algériens, 84% des unions ou des mariages, le partenaire a été rencontré hors de la famille. La moitié des garçons d'origine algérienne et le quart des filles vivent avec un(e) Français(e) de naissance. L'union libre étant le plus souvent la forme prise par ces unions mixtes.
- Les pratiques polygamiques sont loin d'être aussi répandues qu'on le laisse entendre. Les données statistiques nous montrent en fait une situation de ce sujet et qui est en fait la réalité législative. Ainsi l'enquête recense le chiffre de 300 mariages polygames.
- Les pratiques religieuses se correspondent strictement aux frontières nationales sur l'échelle. 49% des Algériens (plus de 60% chez les Kabyles) se déclarent « sans religion » ou « non-pratiquants ». Chez les enfants d'immigrés algériens, seuls 10% des garçons et 14% des filles se déclarent « pratiquants religieux ». Les filles d'Afrique et des pays voisins comme les Marocains et les Turcs fréquentent plus assidûment la mosquée et pratiquent un Islam qui en France, est loin d'être homogène. L'enquête confirme que plus la ségrégation sociale vécue par les immigrés est forte, plus la pratique religieuse a tendance à s'intensifier.
- Si les enfants scolarisés des filles sont très fréquemment coprésents à ceux des garçons, les uns comme les autres se comportent souvent séparément, vont séparés vers les fêtes techniques. Cependant la confiance dans l'institution scolaire demeure et la pression des parents immigrés en faveur de la prolongation des études se développe.
- L'immigration masculine est généralement plus élevée que celle féminine; ainsi les fils et filles d'immigrés algériens sont-ils plus susceptibles d'avoir connu de mauvaises conditions de vie et de travailler leur statut social que la majorité des enfants algériens. Néanmoins les enfants immigrés maghrébins demeurent plus que les autres exposés au chômage. Ainsi plus de la moitié d'entre eux, entre les 25-29 ans, n'ont jamais eu de période de chômage de plus d'un an après leurs études contre 39% de moyenne nationale.
- Les immigrations sur les francs-frontières reflètent de façon très nette l'attachement des enfants d'immigrés aux valeurs culturelles de la France. Parmi les 25-29 ans, 85% des fils d'Espagnols, 78% des fils de Portugais et 61% des fils d'Algériens épousent parmi les Françaises (87% de moyenne nationale); cette proportion étant supérieure pour les femmes.
- Si l'enquête met en lumière les principales causes de la négativité que vivent les immigrés (leur place dans les politiques d'habitat et de logement), ses résultats sont riches d'indications précieuses que les politiques doivent prendre en compte pour le passé, de s'adapter à la société française. Paradoxalement les lois dites Pasqua, en établissant toujours plus les populations immigrées les plus fragiles, ont conduit des obstacles à l'intégration et créent ainsi plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

Comité local de Montreuil

François Brunat

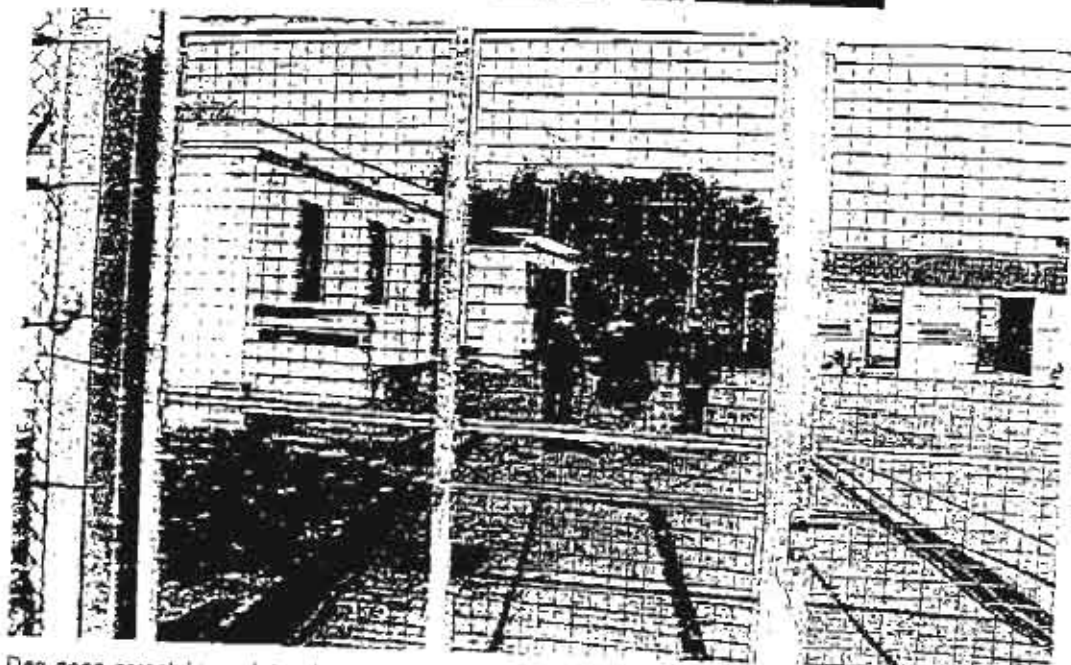
LE MRAP VEUT SE FAIRE OUVRIER LES PORTES DU CENTRE DE RÉTENTION DES ÉTRANGERS A LESQUIN

FRANCAIS, SI VOUS SAVIEZ

EN bout de piste de l'Aéroport de Lesquin, dans un coin complètement perdu à l'écart de toute habitation, un panneau "Centre Régional Hébergement des Étrangers". Quelques mètres plus loin, un armètre ceinturé de grilles de bois ou quatre mètres de haut ornées de barbelés. A l'intérieur quelques préfabriqués, plots et portes cadenassées. Des policiers qui surveillent. C'est le "centre de rétention", lieu de transit pour les étrangers en cours d'expulsion. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'Amitié entre les peuples) avait justement choisi cet endroit symbolique pour tenir, la semaine dernière, une conférence de presse, en présence de Mouloud Aounit, secrétaire général du mouvement, et Claude Dulieu, président de la fédération du Nord-Pas de Calais et Louisette Fareniaux, secrétaire générale. Le MRAP a l'intention de demander à l'intérieur des locaux afin "de veiller à l'aspect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales".

ARRACHÉS UN JOUR AU LENDEMAIN A LEURS FAMILLES

qu'avec les mesures Pasqua contre le droit d'asile ou les contrôles au faciès, les expulsions tendent à se faire de plus en plus nombreuses et plus rapides. Le jour de la conférence de presse, une quinzaine de personnes se trouvaient enfermées, dont il y en avait vingt-trois.



Des gens arrachés parfois, du jour au lendemain, à leur famille. Comme cette jeune femme d'origine maghrébine mais née en France, habitant le Pas de Calais et qui n'a rien d'une immigrée clandestine. Il s'en est fallu de peu pour qu'elle ne soit renvoyée en Algérie. Ou cette étudiante lilloise originaire du Rwanda que les autorités voulaient reconduire à la frontière alors que son pays était en plein génocide ! A chaque fois seule l'intervention d'associations comme le MRAP ont permis d'éviter le pire.

DES ZONES SANS DROITS

"On juge désarmés les gens sur ce qu'ils sont plutôt que sur ce qu'ils font" devait déclarer Mouloud Aounit.

"Nous voulons attirer l'attention de l'opinion publique sur ce qui se dessine. Les lois Pasqua constituent une machine de guerre qui broie les familles. Le Ministre de l'Intérieur vient, en plus, de proposer un projet de loi qui vise à développer, dans les aéroports et les gares, des zones d'attente où les individus seraient sans droits".

Le responsable national du MRAP n'a pas hésité à parler de "dérive de l'Etat en contradiction avec les valeurs de la République" et de "logique qui, en se

développant, risque d'ébranler une sorte de paix civile avec le risque d'emmener des jeunes d'origine immigrée à des attitudes de désespoir ou de les faire tomber dans les bras de gens dont l'esprit n'est pas la tolérance".

Ce jour-là, les représentants du MRAP qui n'avaient, une fois de plus, pas pu pénétrer à l'intérieur du Centre de rétention, sont repartis plus déterminés que jamais à lancer une grande campagne nationale d'information sur le thème : "Français, si vous saviez" !

N.C.P. LIT TOUT
Tél : 42.61.52.15



Sujet: 2017 MRAP

Ref. : AFP FRA FRA /AFP-DJ15 (0176)

Date : 14h27min Dim 06 Nov 94

Slug : Racisme-MRAP

Texte : 'Français si vous saviez' : une campagne d'information lancée par le MRAP

PARIS, 6 nov (AFP) - Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a lancé dimanche une campagne nationale d'information et de mobilisation sur la situation des étrangers autour du slogan 'Français si vous saviez'.

Pour lutter contre 'l'ampleur des dénis de droit - souvent dans l'anonymat et l'indifférence - consécutifs aux lois sur l'immigration', le MRAP annonce son intention de lancer une série 'de réunions publiques et de conférences de presse locales et d'organiser un meeting à Paris, le 10 décembre, Journée internationale des Droits de l'Homme'.

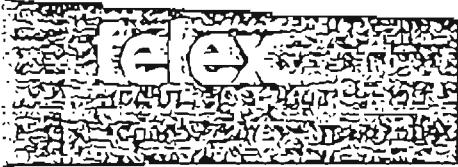
'Près de nous, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur (...) Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale, sans toit, sans droit à la parole. Chaque jour des familles sont éclatées, des enfants séparés de leurs parents, des grands malades expulsés', dénonce le MRAP, qui a réuni samedi à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) les représentants de ses permanences d'accueil et d'aide aux étrangers.

jhl/eb

AFP

7 NOV. 1994

LIBERATION CHAMPAGNE
126 rue Général de Gaulle
10000 TROYES



**"Français si vous saviez" :
une campagne
d'information lancée
par le MRAP**

Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a lancé hier une campagne nationale d'information et de mobilisation sur la situation des étrangers autour du slogan "Français si vous saviez".

Pour lutter contre "l'ampleur des dénis de droit - souvent dans l'anonymat et l'indifférence - consécutifs aux lois sur l'immigration", le MRAP annonce son intention de lancer une série "de réunions publiques et de conférences de presse locales et d'organiser un meeting à Paris, le 10 décembre; Journée internationale des Droits de l'Homme".

"Près de nous, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur (...) Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale, sans toit sans droit à la parole. Chaque jour des familles sont éclatées, des enfants séparés de leurs parents, des grands malades expulsés", dénonce le MRAP, qui a réuni samedi à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) les représentants de ses permanences d'accueil et d'aide aux étrangers.

7 NOV. 1994

VAUCLUSE MATIN
4 rue de la République
84000 AVIGNON

"Français, si vous saviez"

PARIS. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a lancé hier une campagne nationale d'information et de mobilisation sur la situation des étrangers autour du slogan "Français si vous saviez". Pour lutter contre "l'ampleur des dénis de droit - souvent dans l'anonymat et l'indifférence - consécutifs aux lois sur l'immigration", le MRAP a annoncé son intention de lancer une série de réunions publiques et d'organiser un meeting à Paris, le 10 décembre, Journée internationale des Droits de l'Homme. "Près de nous, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur (...) Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale, sans toit (...)", a dénoncé le MRAP, qui a réuni samedi à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) les représentants de ses permanences d'accueil et d'aide aux étrangers.

7 NOV 94

LE DAUPHINE LIBRE

38100 VEUREY VOROISE
TEL : 76 88 71 00
QUOTIDIEN

O. J. II : 293640

"Français, si vous saviez"

PARIS. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a lancé hier une campagne nationale d'information et de mobilisation sur la situation des étrangers autour du slogan "Français si vous saviez". Pour lutter contre "l'ampleur des dénis de droit - souvent dans l'anonymat et l'indifférence - consécutifs aux lois sur l'immigration", le MRAP a annoncé son intention de lancer une série de réunions publiques et d'organiser un meeting à Paris, le 10 décembre, Journée internationale des Droits de l'Homme. "Près de nous, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur (...) Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale,

92600 ASNIERES
TEL : 46-88-91-27
QUOTIDIEN...

Le MRAP en fait trop - 10

Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), l'un des plus actifs lobbies de l'immigration, a lancé une campagne nationale d'information et de mobilisation sur la situation des étrangers autour du slogan « Français si vous saviez ». L'association — qui, entre autres activités, tient des permanences d'accueil et d'aide aux étrangers — a annoncé son intention de lancer une série — de réunions publiques et de conférences de presse locales et d'organiser un meeting à Paris, le 10 décembre, Journée Internationale des Droits de l'Homme. Sur le thème des étrangers, le MRAP a donné dans le lyrisme : « Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale, sans toit, sans droit à la parole. Chaque jour des familles sont éclatées, des enfants séparés de leurs parents, des grands malades expulsés ». Tout le monde aura reconnu qu'il s'agissait là de la façon dont la France traite les immigrés.

Loire Atlantique 9

Manif contre le projet Pasqua sur la sécurité 800 personnes dans les rues de Nantes

Environ 800 personnes ont manifesté à Nantes contre le projet de loi du ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, sur la sécurité. (Photo Hélène CAYEUX)



Environ 800 manifestants hier soir dans les rues de Nantes. Ils protestent contre le projet de loi Pasqua sur la sécurité, qui doit venir en discussion devant le Sénat. Une manifestation appelée ou soutenue par plus de 25 associations, syndicats et partis (?).

« Pasqua renvoie les caméras ! On a droit à notre anonymat ! » Environ 800 personnes se rassemblent place Royale. Le cortège remonte la rue Crébillon. Les slogans sont menés par les manifestants : « Non, non, non à l'Etat sécuritaire ! »

Les manifestants s'opposent au projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité, présenté par Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur. Ce projet doit venir en discussion au Sénat, après avoir déjà été débattu par l'Assemblée nationale.

Ce projet prévoit la vidéo-surveillance de la voie publique, y

compris devant les entrées d'immeubles. « Nous y sommes opposés, au nom de la liberté d'aller et de venir, explique Emile Chesnais, de la Ligue des Droits de l'Homme. Cela pose également un grave problème d'accès au droit à l'image... »

Il lance : « Ce projet de loi est liberticide ! » Il autoriserait la fouille des véhicules 24h avant une manifestation et jusqu'à sa dispersion. « La fouille pourrait être systématique et avoir lieu sans flagrant délit sans bien entendu d'un juge... »

Il ajoute que ce projet prévoit d'incorporer dans le domaine de la sécurité les flux migratoires. Il précise : « Cela sous-entend que l'étranger est délinquant de par sa cause d'insécurité... »

Le cortège descend la rue du Calvaire, vers le cours des Solitaires. « Ce projet c'est un pas de plus vers la Big Brother de Georges Orwell », dit Christian, 19 ans, étudiant. « Petit à petit Pasqua restreint les libertés »,

lance Eric, 40 ans, agent SNCF qui cite notamment la « légalisation de la vidéo-surveillance dans la rue. »

Devant la préfecture, le cortège s'arrête. Sont présents en particulier son président, dans la rue Maurice-Cuvier, qui donne direction le défilé. Un court moment de tension. Une personne décroche un drapeau vicieux d'un bâtiment public. Et un petit groupe de manifestants y met le feu.

Au bout de quelques minutes, le cortège reprend sa marche. Le dernier groupe de manifestants se disperse place Royale.

Jacques SAYAGH

(1) CGT, FEN, FSU, GASPROM, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement des étudiants, MRAP, SOS Racisme, UNEF CEN, Syndicat des avocats de France, AREV, CFDT, CSF, CIMADE, Ecologie, Solidaires, JCR RED, LCR, Les Verts, Lutte ouvrière, Mouvement des citoyens, MRG, PCF, Pourvoir ouvrier, PS, Pastoral de la migration, SCILP et tous autres.

EN BREF

Conflit social au Comptoir des entrepreneurs

A l'appel de la CFDT, CFE-CGC, FO et SAND-DUMMIP (autonome), plusieurs centaines de salariés du Comptoir des entrepreneurs ont manifesté, hier, à Paris pour défendre leurs emplois. Selon les syndicats, cette institution financière, spécia-

lisée dans l'immobilier, est menacée de disparition du fait d'un désengagement de l'Etat dans le financement du logement social. Le Comptoir des entrepreneurs a enregistré une perte semestrielle de 348 millions de francs.

Conquête des erreurs commises les années précédentes. Permettez-moi de dire que ceux qui s'érigent aujourd'hui en donneurs de leçons ne devraient pas oublier qu'ils sont responsables de la situation dans laquelle se trouvaient les finances publiques il y a vingt mois.

crée comme prévu le 1^{er} janvier 1995», a affirmé hier Peter Sutherland, l'actuel directeur général du Gatt, visiblement soulagé, après que les représentants de 123 pays ont officiellement approuvé hier la mise sur pied de l'OMC, qui succédera à l'actuel Gatt.

« Une cinquantaine de pays ont ratifié les accords de l'Uruguay Round

(Publicité)

FRANÇAIS SI VOUS SAVIEZ!

Tout près de nous, silencieusement, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur. Ce sont ceux que l'on appelle les «sans papiers», les étrangers qui se trouvent en «situation irrégulière» bien souvent parce que des droits fondamentaux tels que le droit de vivre en famille, le droit de se marier, le droit d'asile ont été bafoués.

Ils n'ont pas le droit au travail, pas de couverture sociale, pas de toit (ou un logement précaire), pas le droit à la parole. Bien souvent, ils n'ont pas la possibilité de se soigner ou de scolariser leurs enfants. A chaque instant, l'arrestation ou l'expulsion les guette.

Chaque jour, des couples sont séparés, des enfants arrachés à leurs parents. Des malades atteints de pathologie grave sont expulsés, ce qui signifie l'arrêt brutal du traitement et à brève échéance, la mort. Des personnes dont la vie est menacée dans leur pays d'origine y sont renvoyées avec, comme conséquences, leur arrestation, la torture et souvent également la mort.

Sans résoudre les graves problèmes actuels (licenciements, chômage, travail précaire, accès scolaire, pénurie de logements) les mesures, sur l'immigration fabriquent massivement des «clandestins», violent les droits élémentaires, alimentent les réactions racistes et xénophobes.

Nous ne pouvons accepter que des personnes, Français ou étrangers, voient ainsi leur dignité bafouée. C'est pourquoi le MRAP vous invite au meeting qui se tiendra.

SAMEDI 10 DECEMBRE

(Journée Internationale des Droits de l'Homme)

à partir de 14 heures

à la BOURSE DU TRAVAIL, salle Jean Jaurès
Rue du Château d'Eau à PARIS (M^o République)

Au cours de ce meeting, de nombreux témoignages recueillis chaque semaine au cours des permanences d'accueil tenues par les militants du MRAP en province et à Paris vous seront présentés par ces militants ou par les victimes elles-mêmes.

Le MRAP vous invite également à signer la pétition nationale lancée au cours de cette campagne. Nous demandons:

- * que la situation de chaque individu ou famille «sans papiers» soit étudiée afin qu'ils puissent vivre décemment et s'insérer socialement et professionnellement dans notre pays.
- * que soit mis fin à la généralisation des pratiques des contrôles d'identité au faciès humiliants, blessants.
- * que soit supprimé tout risque de renvoi vers leur pays d'origine de personnes qui y seraient en danger.
- * que soient abrogées les nouvelles lois sur l'immigration et le droit d'asile qui excluent du droit au séjour un grand nombre d'étrangers, y compris parmi ceux installés de longue date et ayant en France leurs racines.

Parmi les premiers signataires: Sara ALEXANDER, Meurt ALLEG, Mouloud AOUNIT, Lucie AUBRAC, Etienne BALIBAR, Jacques BERQUE, Claude BOURDET, Alain CALLES, Jean-Pierre CHABROL, François CHAUMETTE, Jean CHESNAUX, Didier DAENINCXO, Suzanne De BRUNHOFF, Jean-Luc EDNAUDL, René GALISSOT, Jean-Jacques KIRKYACHARIAN, Mehdi LALLAOUL, Bernard LANGLOIS, René LE MIGNOT, Claude LIAUZU, LOUP, Colette MAGNY, Marie-Claire MENDES PRANCE, Paul MUZARD, Gérard NOTRIEL, Marc OGERET, Charles PALANT, Hélène PARMELIN, George PAU LANGEVIN, Gilles PERRAULT, Nicolas PIGNON, Frédéric POTTECHER, François PRUNET, Catherine RIBEIRO, Robert SABATIER, Elise SAMBA, SINE, Francesca SOLLEVILLE, Jean SURET CANALE, Patrick TORT, Claude VINCI, Jean-Pierre WIAZ.

Soutien financier à la campagne CCP n°1482585L Paris ou chèque à l'ordre du MRAP
- 89 rue Oberkampf - 75543 PARIS Cedex 11. Tél: 48 06 88 00. Fax: 48 06 88 01.

- 9 DEC. 1994

LIBERATION
11 rue Béranger
75003 PARIS

RACISME 10/12
Le Mrap organise
une Journée
internationale des
droits de l'homme
une campagne de
mobilisation et de
sensibilisation de l'opinion
publique sur le thème
«Français si vous saviez»
Meeting de 12 à 18h à la
Bourse du Travail à Paris

liberté 9.12.94.

Le Mrap appelle à une réunion interministérielle sur les lois Pasqua

« IL FAUT AVOIR L'HONNÉTÉTÉ de dire que tout n'a pas commencé avec les lois Pasqua, mais depuis leur entrée en application, nous pouvons en mesurer les effets sur le terrain. Chaque immigré voit son image renvoyée négativement. La suspicion devient une règle préalable. » Après un après-midi de témoignages, Mouloud Aounit, le secrétaire général du Mrap, a clôturé samedi le meeting qui se tenait à Paris dans le cadre de la campagne d'information « Français, si vous saviez ! » lancée il y a un mois par son mouvement.

Entre autres sujets évoqués, le droit d'asile, les mariages franco-étrangers, le droit au séjour ou

la nouvelle loi sur la sécurité. « Quand on met le doigt dans l'engrenage du bouc émissaire, on ne sait pas où cela peut s'arrêter », a affirmé Mouloud Aounit qui a souligné « une recrudescence préoccupante de tracts racistes et antisémites qui nous arrivent tous les jours ». Par ailleurs, son organisation a écrit la semaine dernière à Edouard Balladur, Simone Veil, Charles Pasqua et Alain Juppé pour leur demander « que soit mise en place une réunion interministérielle, avec les autres associations, pour procéder à une évaluation sérieuse de ces lois et aboutir à des propositions de solutions globales et non négociées au cas par cas ».

D. S.

L'HUMANITE

Rue Jean Jaurès
93200 SAINT DENIS

13 DEC. 1994

Loi Pasqua : Français, si vous saviez...

On les appelle les « sans-papiers ». Derrière ces mots, des visages, des situations dramatiques. Ceux et celles d'immigrés que l'arsenal législatif Pasqua-Balladur-Veil sur l'immigration et le Code de la nationalité ont précipités dans la clandestinité. « Depuis l'entrée en application de ces lois, il y a un peu plus d'un an, nous sommes en mesure d'évaluer les effets très concrets sur le terrain », explique Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP, qui en appelle à l'opinion publique et lance une campagne d'information sous le titre « Français, si vous saviez... ». A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, célébrée chaque année le 10 décembre, le mouvement antiraciste organisait une rencontre à Paris où l'on a entendu les témoignages de nombreuses victimes des nou-

velles mesures gouvernementales. Droit d'asile, mariages mixtes, droit au séjour et au regroupement familial bafoués, expulsions de malades, de jeunes nés en France, d'étrangers parents de jeunes Français, la liste est longue des drames évoqués. « Loin de s'attaquer à l'immigration clandestine, ces lois ont pour conséquences directes de créer une déstabilisation des familles et de personnes dont les attaches en France sont souvent profondes », poursuit Mouloud Aounit. « Elles portent atteinte aux libertés individuelles et collectives, au droit de vivre en famille, au séjour, à la circulation de chaque individu... » « Les droits de l'homme sont en train d'être muselés et l'immigration est prise dans le broyeur de ces lois. »

« Mais la campagne que nous menons a aussi pour but de mettre en garde contre le second

objectif du gouvernement. Car ces attaques ne visent pas uniquement l'immigration. L'opinion publique, même si aujourd'hui elle n'est pas entièrement derrière nous, doit comprendre qu'au-delà des atteintes aux droits des immigrés, c'est l'ensemble des droits des citoyens qui sont en jeu. » Le secrétaire général du MRAP en prend pour preuve la loi sur la sécurité qui vient d'être votée, « conséquence logique des mesures contre l'immigration ». « Les contrôles qui seront mis en place lors des manifestations s'inscrivent dans le processus déclenché par la loi sur les contrôles d'identité. En clair, on prépare la société à un remodelage de l'Etat de droit », estime Mouloud Aounit.

Poursuivre dans ces logiques d'exclusion revient à préparer pour l'avenir des bombes à retardement, réaffirme encore le

militant antiraciste. « On risque de fabriquer des fractures sociales sur lesquelles on ne pourra plus avoir prise. Pour exemple, en 1994, malgré le dispositif sécuritaire, le nombre d'incidents dans les banlieues — rendus publics — a triplé par rapport à l'année précédente. Plus grave, on assiste de plus en plus à un repli communautaire, d'un côté comme de l'autre. C'est notre modèle même d'intégration, qui est en train de voler en éclats. »

La MRAP a, dans une lettre adressée au premier ministre, à M^{me} Veil et M^{me} Pasqua et M^{me} Juppé, demandé « que soit mise en place une réunion interministérielle avec les autres associations pour procéder à une évaluation sérieuse de ces lois et aboutir à des propositions de solutions globales et non négociées au cas par cas ».

DOMINIQUE BARI

Code de la nationalité : comment Carole Tsemo est devenue apatride

De notre envoyé spécial
A Reims.

CAROLE TSEMO, 110 ans, dit-on un sixième siècle de médecine à Reims, rêve d'être gynécologue. Elle est habillée bon chic bon genre. Sa voix est posée, on pourrait dire mélancolique, car toujours à la recherche du mal juste, sans émotion incontrôlée. Même quand elle lâche d'entrée : « Si tu n'es bachelier, diminue. J'ai l'impression d'être rejetée ». Histoire d'une Française d'origine camerounaise, aujourd'hui apatride.

Elle est née à Paris, dans le 6^e arrondissement, le 13 novembre 1945, de parents nés au Cameroun. La famille retourne au pays quand elle a quatre ans. Là-bas, à Yaoundé, elle fréquente le collège français de la Retraite, tenu par des sœurs françaises. « On y apprenait, par exemple, à chanter « Fête Jacques », comme n'importe quel école française ». Carole revient en France à seize ans. Quatre ans plus tard, en 1985, elle reçoit une lettre du tribunal d'instance lui demandant d'opter entre la nationalité française ou camerounaise. « Moi, je n'ai rien demandé, le coup ça m'est venu du droit du tal c'est la sottise ». Le 26 février 1986, le juge du tribunal d'instance de Reims signe son certificat de nationalité.



Carole Tsemo : « Cela lui fait le N° 1 de la liste ».

Le 26 février 1986, le juge du tribunal d'instance de Reims signe son certificat de nationalité. Carole Tsemo est devenue française. Elle a 41 ans. Elle est née à Paris, dans le 6^e arrondissement, le 13 novembre 1945. Elle est habillée bon chic bon genre. Sa voix est posée, on pourrait dire mélancolique, car toujours à la recherche du mal juste, sans émotion incontrôlée. Même quand elle lâche d'entrée : « Si tu n'es bachelier, diminue. J'ai l'impression d'être rejetée ». Histoire d'une Française d'origine camerounaise, aujourd'hui apatride.

Une situation absurde

Une situation absurde, absurde, l'impression. Car à Bordeaux, on pense que c'est un fait de cette nature de la justice. Carole Tsemo est née le 13 novembre 1945. Elle est née à Paris, dans le 6^e arrondissement, le 13 novembre 1945. Elle est habillée bon chic bon genre. Sa voix est posée, on pourrait dire mélancolique, car toujours à la recherche du mal juste, sans émotion incontrôlée. Même quand elle lâche d'entrée : « Si tu n'es bachelier, diminue. J'ai l'impression d'être rejetée ». Histoire d'une Française d'origine camerounaise, aujourd'hui apatride.

Evénement l'Administration

Il s'agit de la nationalité française ou camerounaise. Elle est née à Paris, dans le 6^e arrondissement, le 13 novembre 1945. Elle est habillée bon chic bon genre. Sa voix est posée, on pourrait dire mélancolique, car toujours à la recherche du mal juste, sans émotion incontrôlée. Même quand elle lâche d'entrée : « Si tu n'es bachelier, diminue. J'ai l'impression d'être rejetée ». Histoire d'une Française d'origine camerounaise, aujourd'hui apatride.

L'exclusion programmée

Amel Barevic
Séparée de sa famille
Priée d'asile

Avec sa famille, Amel rejoint son père, un ingénieur, résidant en France depuis quarante-cinq ans en 1991. La famille algérienne bénéficie du regroupement familial mais Amel, qui est âgée de dix-neuf ans à l'époque, ne bénéficie pas de la mesure. Pour vivre avec les siens, elle demande et obtient un permis de séjour étudiant. Le 23 décembre, ce titre arrive à expiration. Après ? Ce sera l'exclusion vers l'Algérie où elle n'a plus aucun parent pour l'accueillir. Familles paternelle et maternelle vivent en France. La dramatique situation de l'autre côté de la Méditerranée et les risques encourus par Amel à son retour ne préoccupent pas les autorités françaises.

Né en Bosnie, vivant en Serbie depuis son mariage avec une Serbe, Barevic est enrôlé dans l'armée fédérale. A plusieurs reprises, il est envoyé combattre au Kosovo. La dernière fois, il refuse de tirer. Mis aux arrêts, torturé, il déserte à sa libération et rejoint la France où il sollicite l'asile politique. La demande est rejetée sous prétexte « qu'il n'a pu prouver que sa désertion était due à des motifs de conscience ». Son épouse, menacée dans son pays comme femme d'un traître, vient en France en mars 1994. L'asile politique lui est aussi refusé ainsi que toutes les demandes de séjour provisoire. Le couple est invité à quitter le territoire en violation de la résolution votée par le Parlement européen.

CLAUDE MARCHANT

BÂTIR LA FORTERESSE EUROPE

Les immigrés dans l'étau policier

Dans le projet de construction européenne, les préoccupations sécuritaires nationales l'emportent partout sur le principe de libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace communautaire. Le gouvernement français, si souvent empressé à donner asile aux familles des tyrans...

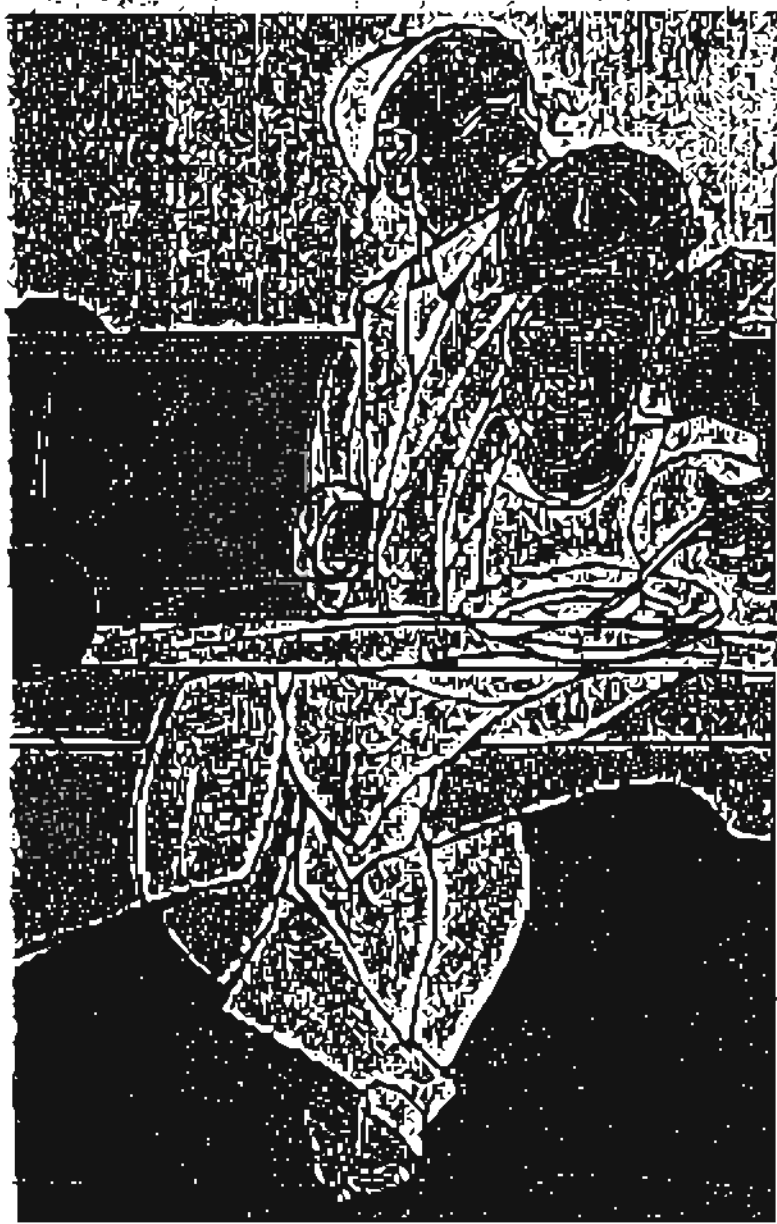
Par CHRISTIAN DE BRIE

PLUS d'un an après l'entrée en vigueur d'une législation particulièrement régressive, la situation d'un grand nombre d'étrangers résidant en France continue de se dégrader.

Parents retournés dans leur pays d'origine solliciter en vain un visa, obligés de se séparer de leurs enfants français confiés à l'Assistance publique...

urgence absolue pour avoir participé à une manifestation contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP); demandeurs d'asile menacés, systématiquement déboutés; réfugiés politiques clochardisés, privés d'autorisation de travail et de ressources...

(Lire la suite page 22)



(Suite de la première page)

C'est par milliers que les organisations d'assistance spécialisée ont été déferlées... (1) Assemblées délibérantes aux libertés... (2) Leur mise en application confortée et accélérée...

BÂTIR LA

Les immigrés

second auquel on refuse de s'associer... (1) Dans l'attente de la Commission... (2) Les membres du Comité d'immigration...

D'autres choix que la clandestinité

C'EST le regard des médias... (1) Des visas... (2) Des visas... (3) Des visas... (4) Des visas...

FORTERESSE EUROPE

Les immigrés dans l'étau policier

Etait le sort que le gouvernement... (1) Les membres du Comité d'immigration... (2) Les membres du Comité d'immigration...

Bébés délinquants

M... (1) Les membres du Comité d'immigration... (2) Les membres du Comité d'immigration...

Encourager la délation

A U-DELA, le ministre de l'Intérieur... (1) Les membres du Comité d'immigration... (2) Les membres du Comité d'immigration...

Encourager la délation

chloéas français des ex-militaires... (1) Les membres du Comité d'immigration... (2) Les membres du Comité d'immigration...

VOTRE AVIS
LE SERVICE
NATIONAL

PAGE 14

TEMOIGNAGE CHRÉTIEN

Photo (en haut) : Pierre Chiffolle, et (en bas) : Jean-Marie Le Pen, et (à droite) : Jean-Marie Le Pen, et (à gauche) : Jean-Marie Le Pen

BOUDDHISME ;
LA CONVERSION
D'UN POLICIER

PAGES 10

ROSHIE

OVER CE QUI PEUT L'ÊTRE

est donc en partie tombée sous l'assaut répété des serbes de Bosnie, qui affichent, encore plus sûrs leur volonté d'agrandir le territoire conquis par les dans la perspective d'un rattachement à la Serbie.

répondait une stratégie sur "le terrain" l'action militaire pour l'effacement d'un plan de paix que le partage territorial... (Text continues with details of the conflict and international response)

embrasement général. Et Alain Juppé de se référer aux propos de Winston Churchill... (Text continues with political commentary)

de Rome, qu'il a elle... (Text continues with further analysis of the situation)

Qu'on sache cependant, elles n'ont jamais été aussi bloquées... (Text continues with a detailed account of the diplomatic and military challenges)

L'APRÈS DELORS

LES SOCIALISTES FACE À EUX-MÊMES

Les sondages le donnaient gagnant à l'élection présidentielle. Mais Delors se faisait. Il semblait jouer au chat et à la souris avec l'opinion. Il s'est enfin décidé à parler. Pour dire « Non ».

D'habitude, Jacques Delors n'est pas un homme politique comme les autres. En 1983, il refuse d'être Premier ministre parce qu'il estime n'avoir pas les moyens de gouverner... (Text continues with a biography of Jacques Delors)

du président de la Commission européenne. « Je ne suis pas sûr. Il a été facile à lui-même. Il était les autres. Il a eu qu'il de pouvoir... (Text continues with political analysis)

donc il les un An... (Text continues with further political commentary)



Après la défection de Jacques Delors, les socialistes sont désemparés. Qui est-ce ?

Il y a comme de l'habitude dans cette... (Text continues with analysis of the Socialist Party's position)

Elle d'investir dans deux types d'opérations... (Text continues with political strategy analysis)

C'est vrai qu'il a beaucoup de... (Text continues with commentary on the political climate)

Pourquoi ne pas prolonger le... (Text continues with further political analysis)

Dimanche soir 11 décembre, les socialistes présents en leur siège de la rue de Solferino sont allongés. Certains laissent couler des larmes. Des appels téléphoniques pleurent, de déception, parfois même de colère contre l'incertitude qui s'installe... (Text continues with a report on the Socialist Party's internal state)

Sans doute, quel que soit le... (Text continues with political analysis)

Or cela-ci ne s'inscrit... (Text continues with commentary on the political situation)

2832 - 15,00 F

SLATE EN PAGE 1

ÉCHOS et RUMEURS

Balladur et la Presse

Le Premier ministre ne connaît qu'une presse : les médias quotidiens. Il est décidé à favoriser leur développement car la plupart d'entre eux sont en situation difficile. Comme toute la presse. Mais Edouard Balladur choisit ses pauvres. C'est ce qui ressort de l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion du 50^e anniversaire de la FNPF dans les salons du Conseil d'Etat. Tant pis pour les hebdomadaires d'information et d'opinion qui, eux que tous leurs confrères manifestent le pluralisme indispensable corollaire de la liberté de la presse, ne se débrouillent pour vivre. Edouard Balladur les ignore.

« L'unité de l'Etat ira d'abord aux quotidiens nationaux » confirme Nicolas Sarkozy dont on perçoit qu'il est le ministre de la Communication. Il n'est en fait que le protecteur des seuls quotidiens parisiens. C'est qui s'appelle avoir la vue couverte et une conception étroite de ses fonctions ministérielles. ■

Bayrou à la barre

Le ministre de l'Education Nationale est le nouveau élu du CDS. Il a été élu samedi 10 décembre face à Bernard Boisson. Né en 1951, adhérent au Centre chrétien en 1969, puis au CDS, « nègre » de Leca- et de Méhaugier, il obtient un siège de conseiller général en 1982 et de conseiller régional en 1988. Darriste en 1988, rénovateur de la droite en 1991, directeur de campagne de Simone Veil aux Eucumes, affilié à l'UDF, quand son parti forme une équipe autonome à l'Assemblée, il devient secrétaire général de ce mouvement. Maintenant qu'il est « revenu à la maison », il entend préserver l'indépendance de son organisation. L'objectif est de fédérer les militants de la démocratie chrétienne, « un PPE française », susceptible de réunir « Raymond Barre, Jacques Veil, Valéry Giscard d'Estaing, Charles Millon, aussi bien qu'Edouard Balladur et Jacques Des- ». Il faut créer « un grand mouvement politique capable de gouverner la France », en clair d'avoir un autre ministre : François Bayrou. ■

Un dernier coup de marteau...

Antoine Pinay est décédé ce mardi 13 décembre à domicile de Saint-Chamond (Loire). Il aurait eu 86 ans le 30 décembre. Fils et petit-fils de fabricant de bateaux, cet industriel de province eut une longue carrière politique qui le porta à l'une des plus hautes fonctions politiques de la Quatrième République. Il fut élu au Conseil du 6 mars au 23 décembre 1952. Moment-là, « TC » le présentait comme « un visage simple et modeste dans lequel se reconnaît le Français moyen (...) ce n'est pas un politicien. Pinay est, avant tout, un amnésiste », il préférait signer sous douleur ». Antoine Pinay fut trois fois ministre, et c'est comme ministre des Finances qu'on lui doit le passage des « anciens » français aux « nouveaux » français. ■

Sanacotra

Avec 70 000 locataires et la propriété de la moitié du territoire social local, il est le meilleur état qu'on ne le pense. Sanacotra a un rôle social irremplaçable. Le gouvernement projette pourtant de délocaliser le siège de la région de Tours. Le risque le plus grand, dit Bernard Barriot, secrétaire du comité d'entreprise, est « une régionalisation » qui risquerait de casser l'efficacité au service de l'Etat », et ce avant même la privatisation, comme il en avait déjà été question en 1980 et 1986. Opposés au départ, les ma-

nifestants du siège parisiens, soutenus par la province où la mobilisation oscillait entre 50 et 100 %, réclamaient aussi une augmentation des moyens. Johari, délégué de la CFDT, souligne que les effectifs sont passés de 2 600 à 1 200 personnes en trois ans. Barriot, indique « qu'un tiers de maintenance à 6 600 francs par mois après 20 ans d'ancienneté ». Si le gouvernement s'obstinait, tous mériteraient des actions plus dures au mois de janvier. ■

Français, si vous saviez !

Sous ce titre, le 10 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le Mrap a lancé une campagne de sensibilisation de l'opinion publique à l'égard des familles et personnes de nationalité étrangère qui, en dépit de leurs attaches reconnues en France, sont condamnées à la clandestinité. Depuis un an qu'est entré en vigueur le dispositif des lois Pasqua-Balladur-Veil, des jeunes nés en France, des femmes et des jeunes filles qui n'ont pu bénéficier du regroupement familial, des hommes pourtant pères d'un enfant français, se retrouvent « sans papiers » ; certains, même anciens de pathologies graves, sont expulsés ; d'autres, Algériens et réfugiés de l'ex-Yougoslavie, sont renvoyés dans leur pays d'origine au risque, de la torture et de la mort. Loin de s'attaquer à l'immigration clandestine, ces lois portent atteinte à des droits essentiels, celui de vivre en famille, celui de se marier, comme au droit d'asile, et c'est, comme le souligne Mouloud Aounit, secrétaire national du Mrap, « l'ensemble des droits des citoyens qui sont en jeu ». ■

Bonne route à la Cinquième

Mardi 13 décembre, le réseau se lève à 18h, et la nouvelle chaîne de télévision éducative arrive sur le devant de la scène. Son projet : transmettre des connaissances « C'est une insulte ! » s'écrit un jeune « rap-rappeur » sur les affiches de promotion. Clin d'œil au public visé : ce qui est « savoir » n'est pas forcément synonyme d'ennui ou de « prise de tête ». La Cinq, pardon la Cinquième, fait le pari d'être éducative tout en restant ludique et populaire. Jean-Marie Cavada est le metteur en scène de ce spectacle qui joue chaque jour de 6h15 à 19h en lever de rideau, avant de céder la place à Arte. ■

Namibie

Le président Sam Nujoma et son parti, la Swapo, ont remporté haut la main les élections présidentielles et législatives des 7 et 8 décembre. Avec plus de 70 % des voix, ils laissent un quart des suffrages au principal opposant le DTA (Democratic turnhalle alliance), et des miettes aux autres organisations. Même les extrémistes blancs ne font pas recette. Mais les 70 000 Blancs concentrent dans leurs mains la majorité des richesses et le taux d'analphabétisme reste supérieur à 60 % chez les Noirs. Le virage pris par le président, du marxisme au libéralisme, a été et sera encore rude pour le pays. ■

Aide européenne à l'Afghanistan et à Cuba

Le 12 décembre, la Commission européenne, étant donc la recrudescence de la violence à Kaboul, mais aussi l'arrivée de l'hiver qui a provoqué des exodes massifs, a décidé d'octroyer une aide humanitaire de 10 980 000 écus à l'Afghanistan.

Elle a également décidé le don d'une aide de

550 000 écus en faveur de la population cubaine touchée par la tempête tropicale « Gordon ».

La Commission a également octroyé 250 000 écus supplémentaires - 500 000 avaient été adressés en octobre - aux sinistrés du Vietnam, victimes des inondations dans le delta du Mékong. ■

Démocratie

En tournée en Afrique, Bernard Debré, ministre de la Coopération, a déclaré à Libreville : « Nous ne pouvons conditionner notre aide que dans les Etats qui vont vers la démocratie, et les accords de Paris. C'est allé vers la démocratie ». C'est tout à fait dans cet état d'esprit qu'il a décerné un satisfecit au général togolais Eyadéma, pour l'amnésie qu'il vient de lancer, le régime qui, en 1993, avait interrompu le processus électoral de manière sanglante ! ■

Coopératif et œcuménique

La Société coopérative œcuménique de développement a élu le 30 novembre sa nouvelle présidente, sœur Frances Ryan.

Fondée en 1975, avec le soutien du Conseil œcuménique des Eglises, cette association prête aux populations pauvres qui n'ont pas habituellement accès au crédit, en particulier dans le Tiers-monde. Dans l'année écoulée, se sont montés à environ 60 millions de francs. ■

Radios chrétiennes

Un sondage de CSA, pour la Fédération française des radios chrétiennes et l'hebdomadaire *La Vie*, indique que 24 % des Français connaissent au moins une radio chrétienne. Parmi ces auditeurs se trouvent autant de femmes que d'hommes, les plus de 65 ans sont surreprésentés (29 % contre 18 dans la société) ainsi que la classe d'âge 18-25 ans, même si c'est dans une proportion moindre. Dans l'ensemble l'auditoire de ces radios recoupe à peu près le spectre de la société française. Elles sont surtout une écoute de complément. Seulement 1,1 % des personnes interrogées avaient écouté une de ces radios la veille du sondage. Ce qui prouve que radio et presse écrite sont obligatoirement complémentaires. ■

Islam en France

Le Conseil consultatif des musulmans de France a adopté le 10 décembre une charte du culte musulman. S'adressant « à l'ensemble des musulmans de France (3 à 4 millions) sans distinction d'origine, de nationalité ou d'école de jurisprudence », celle-ci refuse l'intégrisme et souligne que la modération est un « des fondements de la piété musulmane ». Les rédacteurs veulent que les lieux de culte soient « apolitiques et neutres », « tenus à l'écart des activités partisanes ». L'islam doit se développer « dans le cadre des lois républicaines ». En contrepartie la charte demande à l'Etat d'assurer la liberté de culte par « la construction de lieux de culte, la création d'aumôneries (...) et d'écoles privées sous contrat d'association ». Mais plusieurs associations, dont l'Union des organisations islamiques de France et la Fédération nationale des musulmans de France, ont refusé de signer le texte. Elles contestent la représentativité du Conseil consultatif dominé par le recteur de la Grande mosquée de Paris, Dalil Boubakeur.

L'islam n'a pas les structures constantiniennes et napoléoniennes de l'Eglise catholique. ■

EN BREF

● Simultanément, dimanche dernier, la Jot Israël ont ouvert leurs ambassades. Leurs représentations diplomatiques avaient été établies le 27 novembre.

● Alors que l'Onu prépare le retrait de ses troupes de Somalie pour le mois de mars, les combats entre factions, à Mogadiscio, ont fait trente-trois morts et une centaine de blessés quatre jours.

● Deux mille « halseras » cubains, se sont révoltés les 7 et 8 décembre au Panama, n'ont pas été parqués. Une vingtaine de véhicules et divers matériels ont été détruits, 257 militaires américains et 15 réfugiés ont été blessés.

● D'après un porte-parole de la Mission d'Etats-Unis pour l'Assistance au Rwanda-Hutus témoins du génocide des Tutsis et de parler, auraient été assassinés par des extrémistes hutus dans les camps de réfugiés du sud-ouest Rwanda.

● L'intervention russe en Tchétchénie suscite des réactions à l'étranger. A noter celle de la France et des Etats-Unis : les combats sont un problème interne » à la Russie.

● Les manifestations ont repris à Tuxtla Gutierrez, capitale du Chiapas. Etat le plus pauvre du Mexique, depuis l'arrivée d'Eduardo R. membre du parti officiel, le PRI. L'opposition l'accuse d'avoir été élu gouverneur frauduleusement. Des paysans indiens ont plusieurs routes. De son côté, l'armée Zapatista Libération nationale menace de reprendre les armes s'il ne démissionne pas.

● Les Restos du Cœur, association fondée par Coluche, ont recouvert leurs portes mardi 13 décembre. L'année dernière, ils avaient servi de 36 millions de repas à plus de 500 000 personnes.

● D'après les estimations, le nombre de Bénévoles devrait dépasser le million en 1995. Pour une allocation qui ne concernait, à sa création, que qu'une « population très marginalisée » c'est une apothéose !

● Un nouveau candidat pour les présidentielles vient d'entrer en lice. Henri, SDF depuis 13 ans, inscrit sur les listes d'attente des RL, à Paris, espère obtenir les 500 signatures nécessaires et attirer l'attention pendant la campagne de 500 000 sans-logis français.

● A l'invitation de Mgr Baland, archevêque de Reims, le pape a accepté de venir célébrer, en 1996, le quinze centième anniversaire du baptême de Clovis. Quel optimisme !

● « C'est un cadeau que j'ai voulu vous faire, qu'à vos familles pour vous aider à mieux préparer Noël » a déclaré Jean-Paul II, en annonçant d'une lettre aux enfants en conclusion de l'année de la famille, lors de la bénédiction de la crèche-Rome.

● La communauté de Tolz attend pour son rassemblement annuel à Paris 100 000 jeunes et 40 000 lits pour les accueillir manquant enco-

● Wenzao Han est devenu au mois de novembre le secrétaire général du Conseil chrétien de France, l'une des plus importantes organisations protestantes du pays. Le Conseil, reconnu par le gouvernement, concurrencé par les groupes évangéliques et pentecôtistes, compte se développer avec les « trois autonomes » : autofinancement, autogestion et mission auto-

93 HEBDO

CP 72242 ISSN 1145-8976



HÉBDOMADAIRE N° 725
DU 16 AU 22 DÉCEMBRE 1994
PRIX : 5 F
ANNONCES LÉGALES

• **Municipales :**
Six maires
cherchent
des candidats
en dehors
des partis

Page 5

• « Français,
si vous saviez ».
Le MRAP tire la
sonnette
d'alarme

Pages 3 et 13

• **Blanc-Mesnil :**
Regain de violence
au
collège Descarte

CHARITÉ FAUT-IL L OU LA RE



at général e e- Saint-Denis cord avec taire général

l de la
(GP) se
ntal le
concer-
nale et
ut a fait

qui iso-
blique,
la dis-
oires du
écurité
sienne.
simple
n fonc-
ur. Les
motion
ne vraie

réforme et non pour des mesurètes indemnitaires versées sous forme de primes, desquelles sont exclus plusieurs milliers de jeunes policiers travaillant en région parisienne. Ils ont réaffirmé leur attachement à la FASP en réaction aux déclarations faites par le secrétaire général du SGP, Jean-Louis Arajol, le 9 décembre dernier dans laquelle il avait déclaré qu'il se désolidarisait de la FASP. Les délégués du SGP - FASP 93 ont également exigé que Jean-Louis Arajol revienne sur ses déclarations qui ne peuvent engager que lui même sachant que les décisions annoncées n'on fait l'objet d'aucun débat démocratique dans les instances statutaires de l'organisation syndicale».

emiers conseils de Bison Futé

près de
ques sévères (froid, verglas, brouillard,
neige) risquent de désorienter une

COMMUNIQUE DU MRAP

Français, si vous saviez!

Tout près de nous, silencieusement, des femmes, des hommes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur. Ce sont ceux que l'on appelle les «sans papiers», les étrangers qui se trouvent en situation «irrégulière» bien souvent parce que des droits fondamentaux tels que celui de vivre en famille, de se marier, de bénéficier du droit d'asile, ont été bafoués. Ils n'ont pas le droit au travail, pas de couverture sociale, pas de toit (ou un logement précaire), pas de droit à la parole. Bien souvent ils n'ont ni la possibilité de se soigner, ni de scolariser leurs enfants. Chaque instant l'arrestation ou l'expulsion les guettent. Chaque jour des couples sont séparés, des enfants sont arrachés à leurs parents. Des malades atteints de pathologie grave sont expulsés... Des personnes dont la vie est menacée dans leur pays d'origine y sont renvoyés, avec, comme conséquences, l'arrestation, la torture et souvent également la mort. Sans résoudre les graves problèmes actuels (licenciements, chômage, travail

précaire, échec scolaire, pénurie de logement) les mesures sur l'immigration fabriquent massivement des «clandestins», violent des droits élémentaires, alimentent les réactions racistes et xénophobes. Nous ne pouvons accepter que des personnes, Français et Etrangers, voient ainsi leur dignité bafouée. C'est sur ce thème que le MRAP a organisé un meeting à Paris le 10 décembre, journée internationale des droits de l'homme.

De très nombreux témoignages ont été recueillis (voir pages intérieures NDLR). Chacun est invité à signer la pétition «Français, si vous saviez!». Le MRAP se tiendra à votre disposition sur un simple appel téléphonique au 48.06.88.00.

(*) Parmi les nombreux premiers signataires: Henri Alleg, Mouloud Aounit, Jean-Pierre Chabrol, Didier Daeninckx, Albert Jacquard, Renée Lemignot, Marie-Claire Mendès-France, Marc Ogeret, Gille Perrault, Frédéric Pottecher, Robert Sabatier...

tion difficile, nombreux encombrements en perspective. • Samedi 24

France, sens retour. • Mercredi 4 janvier en Ile-de-France et en Province, sens

DROIT D'ASILE BAFOUE

Le couple Barisic interdit de séjour

Le MRAP alerte l'opinion sur la situation catastrophique vécue par le couple Barisic. Les demandes d'autorisation provisoire de séjour à titre humanitaire faites à la préfecture de Bobigny par la permanence juridique du MRAP ont été refusées. M. et Mme Barisic sont invités à quitter le territoire. Ils vivent dans la peur, sans autorisation de travailler pour faire vivre leurs enfants. Plus de droit d'avoir une couverture sociale. Pourtant, M. Alain Juppé, ministre de la Défense parle de l'accueil

qui doit être réservé aux couples mixtes originaires de l'ex-Yougoslavie. M. Barisic, croate, né en Bosnie, vivait en Serbie depuis son mariage. Réserviste de l'armée fédérale, il refuse de tirer sur un enfant qui avait franchi la zone militaire. Placé en détention, il subit la torture. Libéré, il déserte et se réfugie en France en 1991. Sa demande pour obtenir le statut de réfugié politique est rejetée en août 1993. Sa femme et ses deux enfants l'ont rejoint en mars dernier, sa demande d'asile est rejetée à cette date.

Le MRAP, poursuit la lutte pour que cette famille obtienne enfin le statut de réfugié politique.

Dimanche 18 décembre, de 14h à 18h, le comité des fêtes du Montfort-Espace Renaudie organise la 5^e Fête des enfants de la

ière
juif
. A
m-
s et
et
et

RHONE DOULENCO

93 HEBDO

93700 DRANCY
TEL : 48.32.93.23
HEBDOMADAIRE

DROIT D'ASILE BAFOUE

Le couple Barisic interdit de séjour

Le MRAP alerte l'opinion sur la situation catastrophique vécue par le couple Barisic. Les demandes d'autorisation provisoire de séjour à titre humanitaire faites à la préfecture de Bobigny par la permanence juridique du MRAP ont été refusées. M. et Mme Barisic sont invités à quitter le territoire. Ils vivent dans la peur, sans autorisation de travailler pour faire vivre leurs enfants. Plus de droit d'avoir une couverture sociale. Pourtant, M. Alain Juppé, ministre de la Défense parle de l'accueil

qui doit être réservé aux couples mixtes originaires de l'ex-Yougoslavie. M. Barisic, croate, né en Bosnie, vivait en Serbie depuis son mariage. Réserviste de l'armée fédérale, il refuse de tirer sur un enfant qui avait franchi la zone militaire. Placé en détention, il subit la torture. Libéré, il déserte et se réfugie en France en 1991. Sa demande pour obtenir le statut de réfugié politique est rejetée en août 1993. Sa femme et ses deux enfants l'ont rejoint en mars dernier, sa demande d'asile est rejetée à cette date.

Le MRAP, poursuit la lutte pour que cette famille obtienne enfin le statut de réfugié politique.

93100 Montreuil
TEL : 49 88 29 00
HEBDOMADAIRE

A.J.D. : 05000

Mrap
Afin de défendre « les sans-papiers », ces étrangers en situation irrégulière en France, le Mrap lance pétition et campagne d'information intitulées « Français si vous saviez ». Le 10 décembre, à l'occasion de la Journée

internationale des droits de l'homme, un meeting aura lieu et de nombreux témoignages seront présentés au public.

A partir de 14 h. Bourse du travail, salle Jean-Jourès, rue du Château d'eau, 75010 Paris.

56100 ORIENT
TEL : 91 21 10 18
QUOTIDIEN
A.J.D. : 8800

Mouvement contre la racisme et pour l'amitié entre les peuples

Atteinte aux droits de l'Homme

La charte des Nations unies garantit les droits fondamentaux de l'Homme, de la famille, de l'enfant.

Le droit de vivre en famille est un de ces droits en principe garantis par la charte, et cependant il n'est pas toujours respecté, comme en témoigne le cas de M^{me} D.

M^{me} D. domiciliée à Troyes, de nationalité algérienne, est arrivée en France à l'âge de 6 ans. Titulaire d'une carte de résident en cours de validité, elle travaille sous contrat à durée indéterminée. Elle est mariée, mère de 2 enfants de 9 ans et 8 ans, et elle attend l'arrivée du troisième pour la fin de l'année.

Ses 2 enfants ont été admis au séjour en France, et leur situation a été régularisée en juillet 1994, mais pas celle de leur père, qui a été obligé de repartir en Algérie, après avoir travaillé en France durant 67 trimestres (selon le relevé de compte de Nancy).

Depuis lors, M^{me} D. essaie d'établir un dossier de regroupement familial mais la DDASS refuse de l'instruire, au motif que le salaire de M^{me} D. n'est pas équivalent au SMIC. Or, à l'examen des fiches de salaires, on remarque que M^{me} D. a souvent travaillé 169 heures par mois, et même davantage, jus-

qu'en avril 1994. Actuellement, en raison d'une grossesse difficile, elle ne peut plus fournir le même nombre d'heures.

Peut-on lui en tenir rigueur ?

Peut-on maintenir une famille éclatée, le père loin de ses deux enfants, alors qu'il serait même souhaitable qu'il se trouve auprès de son épouse au moment de la naissance de leur troisième enfant, uniquement parce que la mère ne peut actuellement fournir les 169 heures de travail mensuel exigées ?

Malheureusement le cas de M^{me} D. n'est pas un cas isolé dans le département.

Il arrive que des demandes de régularisation de situations (regroupement familial, parents étrangers d'enfants français) restent en attente auprès des services administratifs, conséquence d'un vide juridique créé par la loi Pasqua.

Lorsque les droits de l'Homme, les droits de l'enfant, les droits de la famille sont bafoués, ce sont les droits de tous qui sont menacés.

Section MRAP de Troyes

QUOT. PROVINCE
L'EST ECLAIRÉ 10 DEC. 1994

10000 TROYES

Communiqué du MRAP Atteinte aux droits de l'homme

La Charte des Nations Unies garantit les droits fondamentaux de l'Homme, de la Famille, de l'Enfant. Le droit de Vivre en Famille est un de ces droits en principe garantis par la Charte, et cependant il n'est pas toujours respecté, comme en témoigne le cas de M^{me} D.

M^{me} D., domiciliée à Troyes, de nationalité algérienne, est arrivée en France à l'âge de six ans. Titulaire d'une carte de Résident en cours de validité, elle travaille sous contrat à durée indéterminée. Elle est mariée, mère de deux enfants de 9 et 8 ans, et elle attend l'arrivée du troisième pour la fin de l'année.

Ses deux enfants ont été admis au séjour en France et leur situation a été régularisée en juillet 1994, mais pas celle de leur père qui a été obligé de repartir en Algérie, après avoir travaillé en France durant 67 trimestres (selon le relevé de compte de Nancy).

Depuis lors, M^{me} D. essaie d'établir un dossier de regroupement familial mais la DDASS refuse de l'instruire, au motif que le salaire de M^{me} D. n'est pas équivalent au SMIC. Or, à l'examen des fiches de salaires, on remarque que M^{me} D. a

souvent travaillé 169 heures par mois, et même davantage, jusqu'en avril 1994. Actuellement, en raison d'une grossesse difficile, elle ne peut plus fournir le même nombre d'heures.

Peut-on lui en tenir rigueur ?
Peut-on maintenir une famille éclatée, le père loin de ses deux enfants, alors qu'il serait même souhaitable qu'il se trouve auprès de son épouse au moment de la naissance de leur troisième enfant, uniquement parce que la mère ne peut actuellement fournir les 169 heures de travail mensuel exigées ?

Malheureusement, le cas de M^{me} D. n'est pas un cas isolé dans le département.

Il arrive que des demandes de régularisation de situations (regroupement familial, parents étrangers d'enfants français) restent en attente auprès des services administratifs, conséquence d'un vide juridique créé par la loi Pasqua.

Lorsque les droits de l'homme, les droits de l'enfant, les droits de la famille sont bafoués, ce sont les droits de tous qui sont menacés.

Section M.R.A.P. de Troyes

- 9 DEC. 1994

LA VOIX DU NORD
8 Place Général de Gaulle
92000 NANTERRE

Zakia

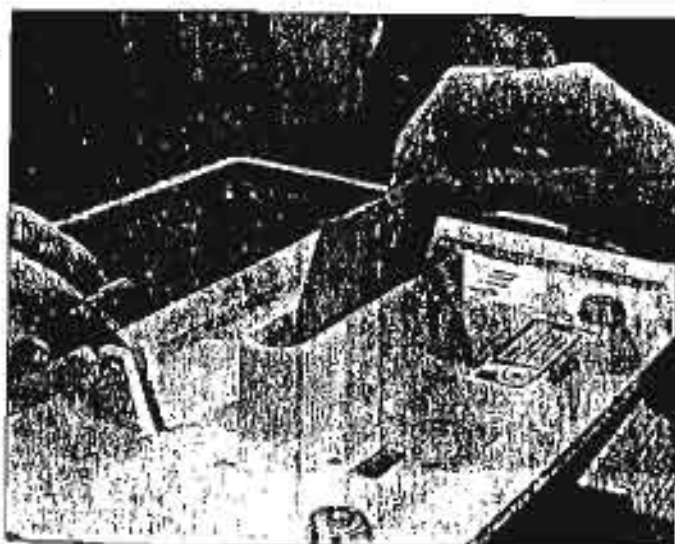
Vote

Fête de la citoyenneté, ce samedi, à Dorignies

Marianne entre dans la danse

Parce que voter, c'est important, l'Actia (association aide-culture, loisir, intégration, animation) a décidé de fêter la citoyenneté ce samedi à la salle polyvalente "Les corons verts" de Dorignies. «On ne dit pas assez aux jeunes que c'est important de voter pour élire le maire ou le président de la République», explique M. Guertit, président de l'association. On se tait alors que les échéances approchent... Après le 31 décembre, il sera trop tard pour s'inscrire sur les listes électorales. La fête de la citoyenneté rappellera aux distraits que si voter est un droit, c'est aussi un devoir.

L'Actia, qui travaille habituellement avec les populations issues de l'immigration, se lance pour la première fois dans un projet de ce genre. «Cette journée est destinée à tous les jeunes du Douaisis, sans distinction. Ils sont tellement nombreux à rester à l'écart des bureaux de vote ! Nous avons aussi invité des scolaires à venir à partir de 10 h. Des membres de l'association leur expliqueront comment se passe une élection». Et puisqu'il n'y a pas de meilleure pédagogie que la pratique, le bureau a été reconstitué, avec isolet, listes d'émargement, urne,



asseesseurs... «On peut même faire voter les enfants!».

En musique

Les curieux seront les bienvenus dès 10 h, et pourront passer la journée en participant aux différents temps forts. L'Actia a ouvert la salle polyvalente à plusieurs groupes et associations : vers 14 h, les jeunes du comité de quartier Delattre monteront sur les planches pour un tour de danse. De 18 à 19 h, le groupe de rai "El Ahmel" donnera un concert. «C'est un jeune groupe du Douaisis auquel nous voulions accorder sa chance», précise M. Guertit.

On ne fera pas que fêter la citoyenneté samedi. On réfléchira aussi à ce qu'elle signifie. Vers 15 h 30, un membre du CIC (centre d'information civique) viendra animer une conférence-débat sur les valeurs de la République, les droits de l'homme, le civisme. Tout au long de la journée, des stands permettront de s'informer : Amnesty International viendra témoigner de ce qui se passe dans des pays où les libertés n'existent plus. Le MRAP présentera le contenu des lois Pasqua, le CIC et l'Actia porteront des élections. Entrée libre.

Le Nouveau Courrier de la Presse
LIT TOUT
13, r. du Col. Orlant, Paris 7 - T. 4261 62 15

NORD ECLAIR
15 rue du Caire 1 - N° 1. 1994
59100 ROUBAIX

Lille : manifestation pour les Droits de l'Homme

Trois cents personnes environ se sont rassemblées vers 15 h, samedi sur le boulevard J.-B. Lebas, à Lille, pour y manifester

sur le thème : « La France sera-t-elle encore demain la terre des Droits de l'homme ? »
Essentiellement, les protesta-

tions des manifestants tournaient autour de la situation faite aux immigrés. Mariages de plus en plus difficiles, contrôles d'iden-

tité, tribunaux qui croquent tous les dossiers d'expulsions, alors que beaucoup constituent des cas inacceptables humanitairement.

Outre des organisations comme le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, SOS-racisme, la Ligue des droits de l'homme, on notait la présence de partis politiques comme la Ligue communiste révolutionnaire, le P.C.F., les Verts, Mouvement Noires, etc. La CSDI de Lille et le mouvement « Agir ensemble contre le chômage (AEC) avaient envoyé d'importantes délégations.

La manifestation, après avoir traversé le centre de Lille s'est dirigée vers le sud de la ville où, à la Halle Concorde, se tenait en soirée, sur le même thème des Droits de l'homme, une soirée festive en présence de Marie-Christine Blandin, la présidente de la Région.



Photo François BEAUMADIER

TEMOIGNAGE CHRETIEN

75009 PARIS
TEL : 42.46.37.50
HEBDOMADAIRE

Français, si vous saviez !

Sous ce titre, le 10 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le Mrap a lancé une campagne de sensibilisation de l'opinion publique à l'égard des familles et personnes de nationalité étrangère qui, en dépit de leurs attaches reconnues en France, sont condamnées à la clandestinité. Depuis un an qu'est entré en vigueur le dispositif des lois Pasqua-Bailleur-Veil, des jeunes nés en France, des femmes et des jeunes filles qui n'ont pu bénéficier du regroupement familial, des hommes pourtant pères d'un enfant français, se retrouvent « sans papiers » ; certains, même atteints de pathologies graves, sont expulsés ; d'autres, Algériens et réfugiés de l'ex-Yougoslavie, sont renvoyés dans leur pays d'origine au risque de la torture et de la mort. Loin de s'attaquer à l'immigration clandestine, ces lois portent atteinte à des droits essentiels, celui de vivre en famille, celui de se marier, comme au droit d'asile, et c'est, comme le souligne Mouloud Aounit, secrétaire national du Mrap, « l'ensemble des droits des citoyens qui sont en jeu ». ■

16 DEC 94

93 HEBDO

93700 BRANCY
TEL : 42.32.93.23
HEBDOMADAIRE

COMMUNIQUE DU MRAP

**Français,
si vous saviez !**

Tout près de nous, silencieusement, des femmes, des hommes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur. Ce sont ceux que l'on appelle les « sans papiers », les étrangers qui se trouvent en situation « irrégulière » bien souvent parce que des droits fondamentaux tels que celui de vivre en famille, de se marier, de bénéficier du droit d'asile, ont été bafoués. Ils n'ont pas le droit au travail, pas de couverture sociale, pas de toit (ou un logement précaire), pas de droit à la parole. Bien souvent ils n'ont ni la possibilité de se soigner, ni de scolariser leurs enfants. Chaque instant l'arrestation ou l'expulsion les guettent. Chaque jour des couples sont séparés, des enfants sont arrachés à leurs parents. Des malades atteints de pathologie grave sont expulsés... Des personnes dont la vie est menacée dans leur pays d'origine y sont renvoyés, avec, comme conséquences, l'arrestation, la torture et souvent également la mort. Sans résoudre les graves problèmes actuels (licenciements, chômage, travail

précaire, échec scolaire, pénurie de logement) les mesures sur l'immigration fabriquent massivement des « clandestins », violent des droits élémentaires, alimentent les réactions racistes et xénophobes. Nous ne pouvons accepter que des personnes, Français et Etrangers, voient ainsi leur dignité bafouée. C'est sur ce thème que le MRAP a organisé un meeting à Paris le 10 décembre, journée internationale des droits de l'homme. De très nombreux témoignages ont été recueillis (voir pages intérieures NDLR). Chacun est invité à signer la pétition « Français, si vous saviez ! ». Le MRAP se tiendra à votre disposition sur un simple appel téléphonique au 48.06.88.00.
(*) Parmi les nombreux premiers signataires: Henri Alleg, Mouloud Aounit, Jean-Pierre Chabrol, Didier Daeninckx, Albert Jacquard, Renée Lemignot, Marie-Claire Mendès-France, Marc Ogeret, Gille Perrault, Frédéric Pottecher, Robert Sabatier...

Q. PARIS
LE PARISIEN

14 DEC. 1994

93400 SAINT OUEN
TEL : 40.10.30.30

**DÉBAT SUR LE SÉJOUR
DES ÉTRANGERS EN FRANCE**

Le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) invite le public à s'informer et à débattre sur les lois concernant le séjour des étrangers en France, ce soir à partir de 20 heures au centre culturel la Clef, 21, rue de la Clef, dans le V^e. Mouloud Aounit, secrétaire général du M.R.A.P., Jean-Daniel Dechezelle, avocat, François Prunet, secrétaire national du M.R.A.P., chargé des questions d'immigration, et Gérard Tcholakian, autre avocat, animeront le débat.

1A CROIX
3 rue Bayard
75008 PARIS

16 DEC 1994

Immigration Mgr Claude Frikart, évêque auxiliaire de Paris, a, mercredi, dénoncé la loi Pasqua lors d'une manifestation d'associations de droits de l'homme

LA LOI PASQUA DE PLUS EN PLUS CRITIQUÉE

Un an après avoir été votée, la loi Pasqua sur l'entrée et le séjour des étrangers en France fait l'objet de critiques de plus en plus vives. En témoignent les appels que les Églises et les associations de droits de l'homme lancent pour que le gouvernement modifie ce texte législatif ou, à tout le moins, en ordonne une application douce.

Le dernier de ces appels a été formulé par Mgr Claude Frikart, évêque auxiliaire de Paris, mercredi soir, lors d'une manifestation sur le parvis de Notre-Dame, organisée par la Coordination pour le droit des immigrés à vivre en famille.

La loi Pasqua vise à lutter

contre l'immigration clandestine. Cependant, dans la pratique, certaines de ses dispositions portent atteinte au droit de vivre en famille : des adultes en situation irrégulière se trouvent éloignés de leurs enfants, qui sont nés en France, et des couples mixtes sont séparés, le conjoint étranger ayant été expulsé hors du territoire national.

Les associations unissent leurs efforts

Pour faire en sorte que ces cas, qui se multiplient, soient correctement traités, plusieurs organisations — associations familiales, Pastorale des migrants, Cimade, Voyage de

noce, Mrap, Anafé... — ont unies leurs efforts.

Mgr Frikart, qui est aussi membre du Comité épiscopal des migrations, a été ferme, mercredi : « Je veux, a-t-il commenté, dire clairement mon inquiétude sur la législation concernant le regroupement familial des immigrés, mais plus particulièrement les menaces qui visent les familles dont les enfants sont français, mais dont les parents, ou l'un des parents, sont expulsables. La loi prévoit, en effet, des situations d'expulsion pour des délinquants, père ou mère d'enfants français... des délinquants, parce qu'ils sont clandestins. »

Il a ensuite rappelé que nous

étions dans l'Année internationale de la famille et dénoncé une contradiction : « Est-il conséquent, est-il raisonnable d'exclure du droit de vivre en famille des hommes, des femmes, des enfants, du fait de leur situation d'immigrés ? N'est-ce pas, d'ailleurs, contrevenir à la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant — de vivre avec ses parents — signée par la France ? Je pense, ainsi que l'exprimait le Pape Jean-Paul II aux familles immigrées, en août 1993, « qu'il est, en particulier, du devoir de l'État de défendre les immigrés contre toute tentative de marginalisation ou de racisme en promouvant une culture de solidarité convaincue et

active », et « de faire en sorte que les familles des émigrés ne soient pas privées de ce qu'il assure ordinairement aux familles de ses propres citoyens ».

Une prochaine action en justice

Et Mgr Frikart de faire un vœu solennel : « En attendant une modification de la loi, telle que nous la souhaitons, il reste qu'il est toujours possible d'en trouver une application intelligente et humaine, conforme à notre tradition, et conforme à cette fête de Noël qui se veut symbole de joie et de paix pour tous, mais que tous les chrétiens et d'autres croyants découvrent comme la naissance de Jésus —

l'Emmanuel : Dieu avec nous — et comme la fête de la famille. »

Dans les prochains mois, la contestation de la loi Pasqua va vraisemblablement monter d'un cran. Le Comité épiscopal des migrations prépare une adresse aux hommes de bonne volonté sur la question de l'immigration. Par ailleurs, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), qui regroupe depuis cinq ans diverses composantes (dont Amnesty France), est déterminée à ester en justice à propos de situations frappant des immigrés.

Antoine FOUCHET

N.C.P. LIT TOUT

Tél : 42.61.52.15 - Fax : 49.27.07.10

16 DEC 94

LE REPUBLICAIN DU LOT ET
GARONNE
47200 MARMANDE
TEL : 53.20.92.93
HEBDO. PROVINCE

Maison du Temps Libre

Devenir Français

Le M.R.A.P (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) et la Maison du Temps Libre ont organisé, vendredi dernier, une réunion d'information à l'intention des enfants d'étrangers qui, dans le cadre de la loi Pasqua, ont accès à la nationalité française.

Alain Miranda, Président national du M.R.A.P., est venu retracer l'histoire, le pourquoi, le comment mais aussi les conséquences des lois Pasqua sur le code de la nationalité, devant des partenaires intervenants dans les milieux sociaux ou éducatifs et aussi quelques jeunes. « Depuis un an maintenant les jeunes nés en France de parents étrangers n'accèdent plus automatiquement à la nationalité française » explique Alain Miranda en guise de préambule. « Si les jeunes peuvent justifier d'une présence, sur notre territoire, égale ou supérieure à 5 ans ils doivent désormais accom-

plir une démarche volontaire pour acquérir la nationalité française et ce, entre 16 et 21 ans; Il leur est, aujourd'hui, nécessaire de remplir des formulaires spéciaux, disponibles dans toutes les mairies, sous-préfectures, etc... » devait encore préciser Patrick Quillateau responsable local du M.R.A.P.

ACCES RESTREINT

Pour Alain Miranda, par ailleurs avocat, « cette loi vise à restreindre l'accès à la nationalité française », et constatant, que peu de parents qui devraient pourtant être directement intéressés ne s'étaient pas déplacés, devait ex-



Alain Miranda, le président national du MRAP entouré de responsables locaux.

pliquer « l'effet pervers d'une telle loi qui risque d'être une véritable machine à fabriquer des clandestins avec tout son cortège de drames individuels mais aussi son coût social que devra payer toute la collectivité... »

En effet, soit par négligence, soit pour éviter le sentiment de trahir une filiation parentale, les jeunes ne s'engagent pas toujours dans une telle démarche risquant ainsi, à leurs dépens, d'en appréhender l'importance... une fois les délais passés » ajoute encore Patrick Quillateau.

Au cours de cette réunion, des témoignages directs concernant les regroupements familiaux qui se passent mal furent apportés, mettant ainsi l'accent sur « la situation désespérante que cela peut avoir pour certaines familles ». A ce propos, le M.R.A.P se propose de rencontrer prochainement le Sous-Préfet de Marmande.

La campagne de sensibilisation pour la manifestation de la volonté de devenir français devait se poursuivre par la distribution d'une plaquette d'information en direction des jeunes.

N.C.P. LIT TOLT

Tel: 2.61.31.15 Fax: 49.27.07.10

QUOT. PROVINCE
LA MARSEILLAISE

23001 MARSEILLE 13^e DEL. 1994
TEL : 91.37.75.00
O.J.D. : 246400

S O C I É T É

MRAP

Loi Pasqua : Français, si vous saviez...

On les appelle les "sans-papiers". Derrière ces mots, des visages, des situations dramatiques. Ceux et celles d'immigrés que l'arsenal législatif Pasqua-Balladur-Veil sur l'immigration et le Code de la nationalité ont précipités dans la clandestinité

DEPUIS l'entrée en application de ces lois, il y a un peu plus d'un an, nous sommes en mesure d'en évaluer les effets concrets sur le terrain", explique Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP, qui est appelé à l'opinion publique et lance une campagne d'information sous le titre "Français, si vous saviez...". À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, célébrée chaque année le 10 décembre, le mouvement antiraciste organisait une rencontre à Paris où l'on a évoqué les témoignages de nombreuses victimes des nouvelles mesures gouvernementales. Droit d'asile, mariages mixtes, droit de séjour et au regroupement familial bafoués, expulsions de malades, de jeunes mères en France, d'étrangers parents de jeunes Français, la liste est longue des drames évoqués.

"Lois de s'attaquer à l'immigration clandestine, ces lois ont pour conséquences directes de créer une déséquilibrée des familles et de personnes dont les attaches en France sont souvent profondes", poursuit Mouloud Aounit. "Elles portent atteinte aux libertés individuelles et collectives, au droit de vivre en famille, au séjour, à la circulation de



Les lois Pasqua portant atteinte aux libertés individuelles et collectives

chaque individu..." "Les droits de l'homme sont en train d'être muselés et l'immigration est prise dans le broyeur de ces lois."

"Mais la campagne que nous menons a aussi pour but de mettre en garde

contre le second objectif du gouvernement. Car ces attaques ne visent pas uniquement l'immigration. L'opinion publique, même si aujourd'hui elle n'est pas entièrement derrière nous, doit comprendre qu'au-delà des atteintes aux

droits des immigrés, c'est l'ensemble des droits des citoyens qui sont en jeu." Le secrétaire général du MRAP en prend pour preuve la loi sur la sécurité qui vient d'être votée, conséquence logique des mesures contre

l'immigration". "Les contrôles qui seront mis en place lors des manifestations s'inscrivent dans le processus déclenché par la loi sur les contrôles d'identité. En clair, on prépare la société à un remodelage de l'Etat de droit", estime Mouloud Aounit.

Poursuivre dans ces logiques d'exclusion revient à préparer pour l'avenir des bombes à retardement, renforcées encore le militant antiraciste. "On risque de fabriquer des fractures sociales sur lesquelles on ne pourra plus avoir prise. Pour exemple, en 1994, malgré le dispositif sécuritaire, le nombre d'incidents dans les banlieues s'est accru par rapport à l'année précédente. Plus grave, on assiste de plus en plus à un repli communautaire, d'un côté comme de l'autre. C'est notre modèle même d'intégration qui est en train de voler en éclats."

Le MRAP a, dans une lettre adressée au premier ministre, à Mme Veil et MM. Pasqua et Juppé, demandé "que soit mise en place une réunion interministérielle avec les autres associations pour procéder à une évaluation sérieuse de ces lois et aboutir à des propositions de solutions globales et non négociées au cas par cas".

N.C.P. LIT TOLT

TEL: 49.51.5015 Fax: 49.51.9710

QUOTIDIEN PARIS 11.000
PARISIEN-VAL DE MARNE

93400 SAINT DENIS
TEL: 49.20.20.20
D.T.D. : 53000

Ils manifestent pour le retour de Moussa à Vitry

Des militants et les représentants des organisations qui soutiennent le jeune Moussa, un Malien expulsé le mois dernier, se sont rassemblés devant les portes du Quai d'Orsay.

HIER après-midi, le collectif qui soutient Moussa Sacko, un jeune lycéen de Vitry expulsé au mois de novembre vers le Mali, son pays d'origine, s'est rendu au ministère des Affaires étrangères, quai d'Orsay. Les syndicats enseignants, les élus de Vitry, les militants communistes, la Ligue des droits de l'homme, le MRAP, ainsi que d'autres organisations et des sympathisants se mobilisent depuis plusieurs semaines pour obtenir le retour de Moussa en France. Le proviseur du lycée professionnel des Carrières où ce jeune Malien était scolarisé ainsi que le responsable de la société au sein de laquelle il effectuait un stage, plaident également sa cause. Moussa, orphelin de père, est rentré régulièrement en France en 1990 avec un passeport diplomatique. A l'époque, son



beau-père est consul du Mali en France. Mais l'année suivante, ce dernier doit rentrer précipitamment à Bamako, à la suite d'un coup d'Etat dans son pays. Le jeune Moussa entreprend alors les démarches nécessaires pour ob-

tenir un titre de séjour. « Sa demande, différée tant qu'il a été mineur, a été perdue par l'administration et n'a pas été traitée lors de sa majorité. Moussa, découragé par les méandres de l'administration, a négligé de s'en inquiéter et

Le collectif qui soutient le jeune Malien expulsé de Vitry en novembre dernier avait appelé hier à manifester devant le ministère des Affaires étrangères afin d'obtenir le retour de Moussa Sacko.
(Photo Gios Gny)

s'est retrouvé en situation irrégulière au regard de la loi, sans en mesurer les conséquences, comme beaucoup de jeunes sans son cas », explique le collectif unitaire de défense des jeunes et maîtres auxiliaires menacés d'expulsion.

Aujourd'hui, le combat continue pour tenter d'obtenir le retour de Moussa en France. Tous ceux qui se mobilisent autour de ce jeune Malien exigent qu'il rentre immédiatement, muni d'un titre de séjour lui permettant de poursuivre sa scolarité à Vitry.

Mais la situation du jeune Moussa reste pour l'instant dans l'impasse. La délégation n'a pas été reçue par la direction des affaires africaines, au quai d'Orsay

C.H.

FRANCAIS SI VOUS SAVIEZ!

Tout près de nous, silencieusement, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur. Ce sont ceux que l'on appelle les « sans papiers », les étrangers qui se trouvent en « situation irrégulière » bien souvent parce que des droits fondamentaux tels que le droit de vivre en famille, le droit de se marier, le droit d'asile ont été bafoués.

Ils n'ont pas le droit au travail, pas de couverture sociale, pas de toit (ou un logement précaire), pas le droit à la parole. Bien souvent, ils n'ont pas la possibilité de se soigner ou de scolariser leurs enfants. A chaque instant, l'arrestation ou l'expulsion les guette.

Chaque jour, des couples sont séparés, des enfants arrachés à leurs parents. Des malades atteints de pathologie grave sont expulsés, ce qui signifie l'arrêt brutal du traitement et à brève échéance, la mort. Des personnes dont la vie est menacée dans leur pays d'origine y sont renvoyés avec, comme conséquences, leur arrestation, la torture et souvent également la mort.

Sans résoudre les graves problèmes actuels (licenciements, chômage, travail précaire, échec scolaire, pénurie de logement) les mesures sur l'immigration fabriquent massivement des « clandestins », violent des droits élémentaires, alimentent les réactions racistes et xénophobes.

Nous ne pouvons accepter que des personnes, Français ou étrangers, voient ainsi leur dignité bafouée. **C'est pourquoi le MRAP vous invite à signer la pétition nationale** lancée au cours de cette campagne. Nous demandons :

- * que la situation de chaque individu ou famille « sans papiers » soit étudiée afin qu'ils puissent vivre décemment et s'insérer socialement et professionnellement dans notre pays,
- * que soit mis fin à la généralisation des pratiques des contrôles d'identité au faciès humiliants, blessants,
- * que soit supprimé tout risque de renvoi vers leur pays d'origine de personnes qui y seraient en danger,
- * que soient abrogées les nouvelles lois sur l'immigration et le droit d'asile qui excluent du droit au séjour un grand nombre d'étrangers, y compris parmi ceux installés de longue date et ayant en France leurs racines.

Nous sommes tous concernés: lorsque les droits des uns sont bafoués, ce sont les droits de tous qui sont menacés.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------